RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGEDD
INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages

Séance du 25 novembre 2026

Candidature au renouvellement label Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun

PUBLIE

Rapport IGEDD n°016608-01
établi par

Serge Brentrup
Inspecteur général

Novembre 2026



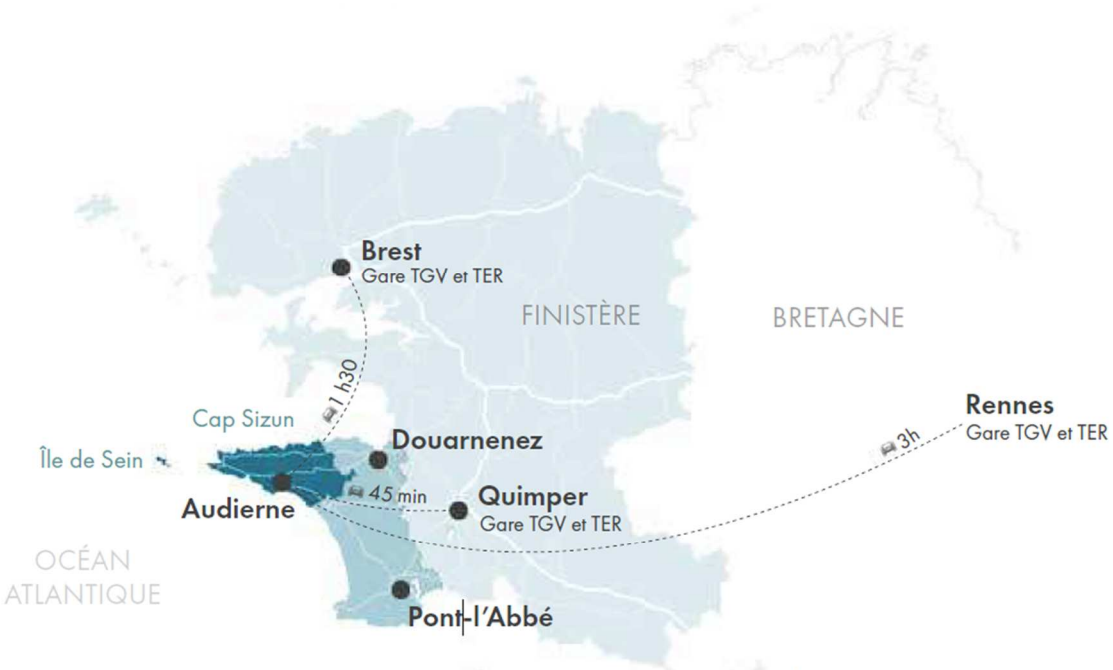

Source : GeoBretagne, CCCSPR. © C. Fayard

Contexte régional. © C. Fayard



Vue depuis la pointe du Millet et son phare, photo SB, juin 2026

1. Un territoire protégé de longue date et soumis à une forte pression touristique

La demande de renouvellement du label Grand Site de France, soumis à l'avis de votre commission, porte sur la « Pointe du Raz en Cap-Sizun ». Avec les Pointes de Corsen et Saint-Mathieu au nord et la presqu'île de Crozon au centre, le Cap Sizun forme l'une des trois pointes identifiables à l'ouest de la Bretagne. Les landes sauvages et les falaises vertigineuses qui dominent l'océan constituent la caractéristique principale du site. Quant aux paysages intérieurs, ils s'étendent autour d'une dépression centrale, qui partage le cap en deux dans sa longueur et débouche sur la Baie des Trépassés[1].

La question de la protection de ce territoire se pose très tôt. La loi de 1906 permet en effet de classer la Falaise de Kastel-Koz (Beuzec-Cap-Sizun) en 1909 et la Pointe de Brémeur (Goulien) en 1910. La loi de 1930 protège la Pointe du Van (Cleden-Cap-Sizun) en 1958 et la Pointe du Raz (Plogoff et Cleden-Cap-Sizun) en 1987, deux sites classés qui recouvraient en partie ou en totalité des sites inscrits antérieurement (Pointe du Raz à Cléden-Cap-Sizun et Plogoff en 1931, Pointe du Van à Cléden-Cap-Sizun en 1931, Baie des Trépassés, ses abords (plage, lac et terrains voisins) à Cléden-Cap-Sizun et Plogoff en 1946 et Pointe du Raz à Cléden-Cap-Sizun et Plogoff en 1963). Le site de Plouhinec (Domaine de Loquéran) est classé en 1922 et le cimetière inscrit en 1938.

A l'intérieur des terres, le bourg de Pont-Croix, ensemble urbain inscrit en 1984 et « petite cité de caractère » bénéficie d'un site patrimonial remarquable (SPR) depuis 2019, pour la qualité architecturale et patrimoniale de son centre-ville.

Différentes mesures de protection ou de gestion, essentiellement maritimes, complètent les protections au titre de la loi sur les sites : deux sites Natura 2000 [2], une Zone spéciale de conservation (ZSC) de 2 837 hectares qui suit toute la côte rocheuse d'Esquibien à Douarnenez et une Zone de protection spéciale (ZPS) de 566 hectares, au nord de Goulien. Une partie des côtes fait l'objet de périmètres d'intervention du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres[3] (CDL) ou d'Espaces naturels sensibles (ENS) du Département[4] sans oublier les secteurs maritimes au large, préservés par le Parc naturel marin d'Iroise.

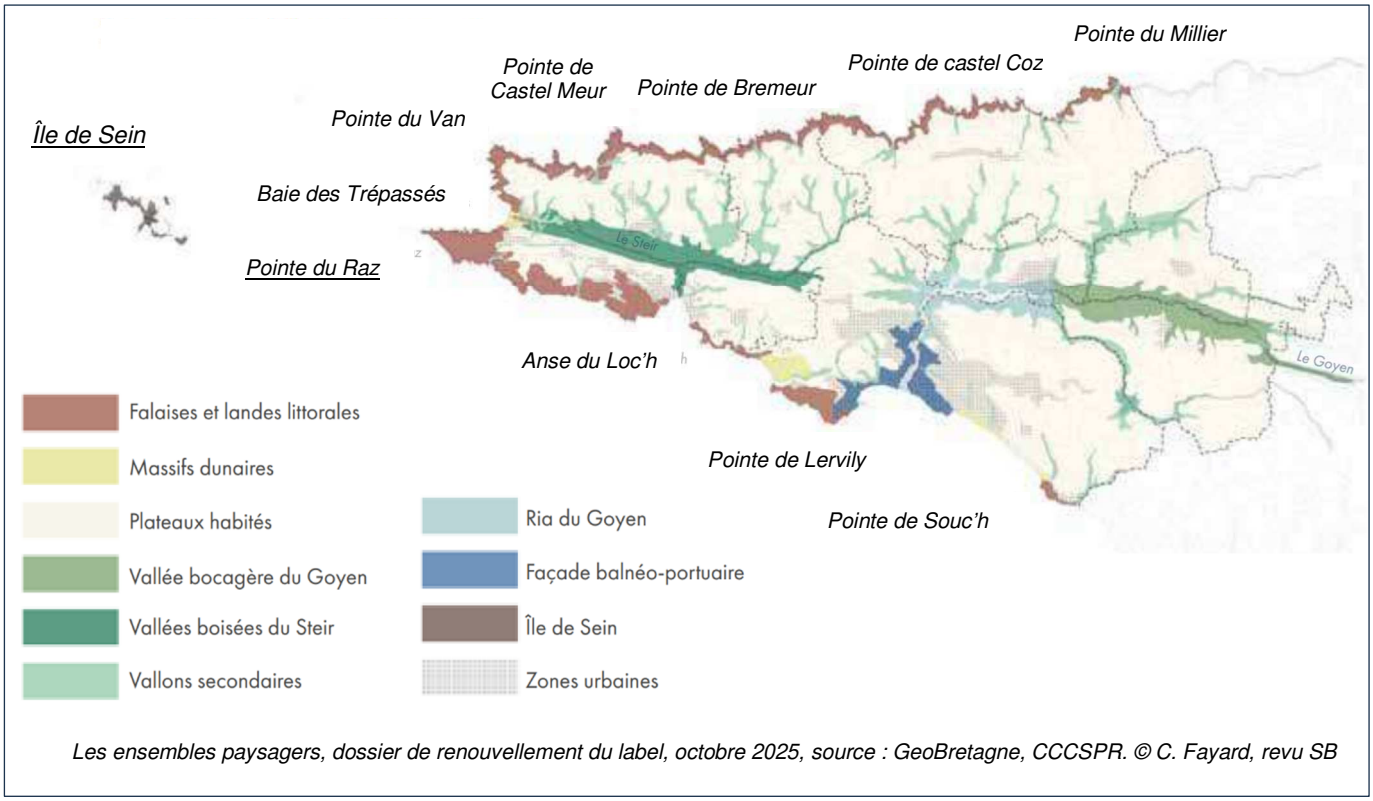

Les ensembles paysagers, dossier de renouvellement du label, octobre 2025, source : GeoBretagne, CCCSPR. © C. Fayard, revu SB

[1] *Cette particularité est due à la grande faille géologique allant de la Loire jusqu'au Cap Sizun et connue en Loire-Atlantique sous le nom de sillon de Bretagne.*

[2] *Le réseau européen Natura 2000 comprend des Zones de protection spéciales (ZPS), au titre de la directive « Oiseaux » de 1979, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages, et des Zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats » de 1992, visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.*

[3] *Pointe du Raz, Pointe de Castel Meur, Pointe de Pennharn, Pointe de Kastel Koz et Pointe du Millier.*

[4] *Baie des Trépassés, Pointe du Van et réserve naturelle du Cap-Sizun.*

La notoriété de la Pointe du Raz attire les visiteurs dès le XIXe siècle. C'est avant tout le caractère sauvage de la côte qui inspire les artistes et les écrivains et par la suite, séduit les voyageurs épris de curiosités naturelles. A partir de la fin des années 1950, la pression touristique sur le milieu naturel, le stationnement anarchique, les nuisances sonores notamment et l'érosion due au piétinement, deviennent des sujets de préoccupation. On compte 600 000 visiteurs en 1980 et nombreux sont ceux, acteurs locaux ou non, qui réclament alors une intervention d'urgence.

D'autres sites ont également été protégés :

- le Tertre de l'ancien sémaphore de Lescoff (Plogoff) en 1946 ;
- la Pointe de Montagne de Castel Meur (Cléden-Cap Pointe du Van) en 1958 ;
- le site inscrit du littoral nord du Cap Sizun en 1965 [5] ;
- la Pointe du Raz, la Baie des Trépassés en 1987 ;
- le placître de l'église de Confort-Meillars (9 juin 1931), contribuant à la protection des abords de l'église Notre Dame de Confort et son calvaire, protégée depuis le 22 juillet 1914 ;
- le site classé du domaine de Loquéran à Plouhinec (26 juillet 1922) ;
- le site classé de l'Ile de Sein et son domaine public maritime (7 janvier 1980) ;
- le site inscrit portant sur deux zones entourant le bourg et le phare (26 octobre 1981) ;
- le site inscrit de l'anse de Sainte-Evette (19 octobre 1956) à Esquibien (Audierne) ;
- le site inscrit portant sur l'ensemble urbain de Pont-Croix (13 mars 1984) proposé à la désinscription du fait de sa superposition avec le site patrimonial remarquable.

Les sites protégés au titre du Code de l'environnement font l'objet pour certains d'entre eux d'une acquisition foncière par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) ou du Département, au titre des espaces naturels sensibles. Ils sont gérés par convention par la Communauté de communes de façon équivalente, qu'ils soient protégés ou non.

Les cinq communes du périmètre labellisé pour la période 2019-2025 sont concernées par les dispositions de la loi Littoral. Dans le nouveau périmètre proposé en 2026, seules les communes de Mahalon et de Confort-Meillars ne sont pas concernées.

Les autres valeurs patrimoniales

Le territoire comprend les sites Natura 2000, à savoir la ZPS du Cap Sizun (Directive Oiseaux sur 566 ha dont le périmètre est en procédure d'extension), la ZSC du Cap Sizun (Directive Habitats Faune-Flore sur 2 837 ha) et la ZSC « Chaussée de Sein » (Directive Habitats Faune-Flore sur 41 498 ha), coanimé par le PNMI et le PNRA), ainsi que le Parc naturel marin d'Iroise (2007), qui inclut l'île de Sein, deux arrêtés de protection de biotope (étang de Poulguidou et les combles de l'ancienne forge du bourg à Confort-Meilars) et deux sites d'intérêt géologique (le conglomérat de la baie des Trépassés et les falaises de Plogoff).

Le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) est le deuxième parc naturel régional créé par décret du 30 septembre 1969 (sa charte est en cours de révision, la nouvelle devrait être approuvée en 2027). Le parc intervient sur le territoire de l'île de Sein et perçoit à ce titre, la recette de la taxe sur les passagers maritimes. Celle-ci est affectée à la gestion du site classé[6].

Les monuments historiques et les autres éléments architecturaux

On dénombre vingt-neuf monuments historiques sur l'ensemble du territoire, dont seize dans le nouveau périmètre à labelliser et six qui ont un lien avec la mer (quatre phares, dont trois « enfers[7]» (La Vieille, Tevennec et Armen, le plus connu) et un « purgatoire » (Phare de l'Île de Sein), le mât-pilote Fenoux d'Audierne, à l'entrée de la ria du Goyen et l'abri du Marin à Sein (une institution sociale).

[5] Le littoral nord du Cap Sizun figure sur la liste des sites majeurs restant à classer.

[6] Chaque année, une réunion est organisée avec les élus de la mairie de l'île de Sein, le Conservatoire du littoral et l'inspecteur des sites à la DREAL pour discuter de l'affectation des produits issus de cette taxe.

[7] Dans la communauté des gardiens de phare, les phares de haute mer étaient appelés « enfers », les phares installés sur une île, des « Purgatoires » et les phares sur la côte des « Paradis ».

D'autres monuments relèvent du patrimoine civil ou religieux (le bourg de Pont-Croix avec son SPR) et les églises de Plouhinec et Confort-Meilars. Le site dispose également d'un centre d'interprétation du patrimoine archéologique, un camp protohistorique de Suguensou et deux menhirs à l'Ile de Sein.

2. L'Opération Grand Site, une opération pionnière en son temps, une gouvernance évolutive et les difficultés d'un consensus

2.1 La période 1976-2004 - le réaménagement de la Pointe du Raz

En 1981, le projet d'installation d'une centrale nucléaire à Plogoff est abandonné, non sans laisser des traces chez les habitants. Après une première étude lancée en 1976, une dynamique s'engage avec le classement de la Pointe du Raz en 1987 et l'Opération Grand Site (OGS) en 1989 sur les communes de Plogoff et de Cléden-Cap Sizun. Le Syndicat mixte pour l'aménagement de la Pointe du Raz est créé en 1991 pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, le programme est finalisé en 1993. L'OGS est conduite de 1994 à 2001. Elle débute par un réaménagement de grande ampleur, de 1994 à 1996, comportant le recul de 800 mètres des commerces et du parking, la destruction des hôtels, la mise en place de cheminements piétons et une vaste reconquête des espaces naturels très dégradés. A la fin des travaux, en 1996, le syndicat mixte abandonne la maîtrise d'ouvrage pour devenir gestionnaire du site. La fréquentation est alors estimée à un million de visiteurs.

Le syndicat mixte est élargi en 1999 au Département et à la Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz (CCCSPR). Créée par arrêté préfectoral le 17 décembre 1993, cette dernière regroupe dix communes[8], mais l'OGS ne porte que sur deux communes : Plogoff et Cléden-Cap Sizun.

2.2 La période 2004-2012 - un premier label Grand Site de France qui peine à être renouvelé

Le label Grand Site de France est attribué en 2004 pour six ans, avec un périmètre de 198 hectares. La « Pointe du Raz en Cap-Sizun » fait partie des quatre sites pionniers labellisés en France, avec l'Aven d'Orgnac, le Pont du Gard et la Montagne Sainte-Victoire. Le syndicat mixte gère les installations d'accueil, dont une maison de site, et l'entretien des espaces naturels pour le compte du CELRL et du Département. Ses ressources proviennent du parking payant.

En 2009, un peu avant la fin de validité du label, une étude d'analyse stratégique du Grand Site est lancée, pour comprendre les difficultés du portage du label par le syndicat (problèmes de financement, vieillissement des installations d'accueil, structuration des équipes en place, etc.). Ses conclusions sont rendues en 2010 et le label est prolongé jusqu'en 2011 afin de permettre de finaliser la réflexion. L'étude se focalise en particulier sur le modèle économique, sur le périmètre du site, sur sa gouvernance, mais aussi sur le besoin de sa réappropriation par les habitants. La réflexion ayant des difficultés à aboutir, le label ne sera renouvelé que le 21 décembre 2012.

2.3 La période 2012-2018 : un deuxième label avec des difficultés de mise en œuvre du projet

Le dossier de demande de renouvellement du label est donc présenté en 2012. Il porte sur un périmètre élargi à l'ensemble du littoral rocheux du Cap-Sizun. Sa superficie est portée à 2 024 hectares, avec des limites approchant la ZSC du Cap Sizun. Le label est attribué pour une nouvelle période de six ans, jusqu'en 2018. Un certain nombre de recommandations sont émises par l'inspection générale, reprises par la CSSPP, telles que la mise en cohérence et la priorisation des politiques de gestion et de préservation du paysage et de la biodiversité, l'association des habitants, une gouvernance mieux adaptée et un périmètre agrandi favorisant un véritable projet de territoire.

Des actions spécifiques à la Pointe du Raz sont également suggérées, visant à réduire l'aspect artificiel des aménagements et rendre plus fluide la visite (accès alternatif à la Pointe, traitement qualitatif de l'approche du Grand Site, interdiction de l'accès à la Pointe pour les cars avec limitation à une petite navette pour personnes à mobilité réduite, etc.).

La Communauté de communes du Cap-Sizun est porteuse du label. Le syndicat mixte de la Pointe du Raz[9] co-gestionnaire du label de 2004 à 2012, aurait dû lui transférer ses compétences, mais pour différentes raisons, il a finalement été maintenu, ce qui a posé des difficultés en raison d'une organisation bicéphale aux attributions respectives peu lisibles.

[8] Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Cléden-Cap-Sizun, Confort-Meilars, Goulien, Mahalon, Plogoff, Plouhinec, Pont-Croix (siège social) et Primelin.

[9] Le syndicat mixte de la Pointe du Raz associe le Conseil départemental et la Communauté de communes.

Le Grand Site connaît en 2015 des difficultés de mise en œuvre du projet, notamment du fait du manque de moyens financiers et d'ingénierie. Le syndicat mixte regroupe la Communauté de communes, le Département et la Région. De syndicat de gestion, il redevient un syndicat de projet, avec des moyens humains et financiers adaptés permettant d'intervenir sur un territoire élargi. Mis en place par un arrêté préfectoral de février 2018, le syndicat mixte est présidé par une représentante du Conseil départemental[10]. La Communauté de communes continue toutefois à s'occuper de la gestion des sites naturels, dont Natura 2000.

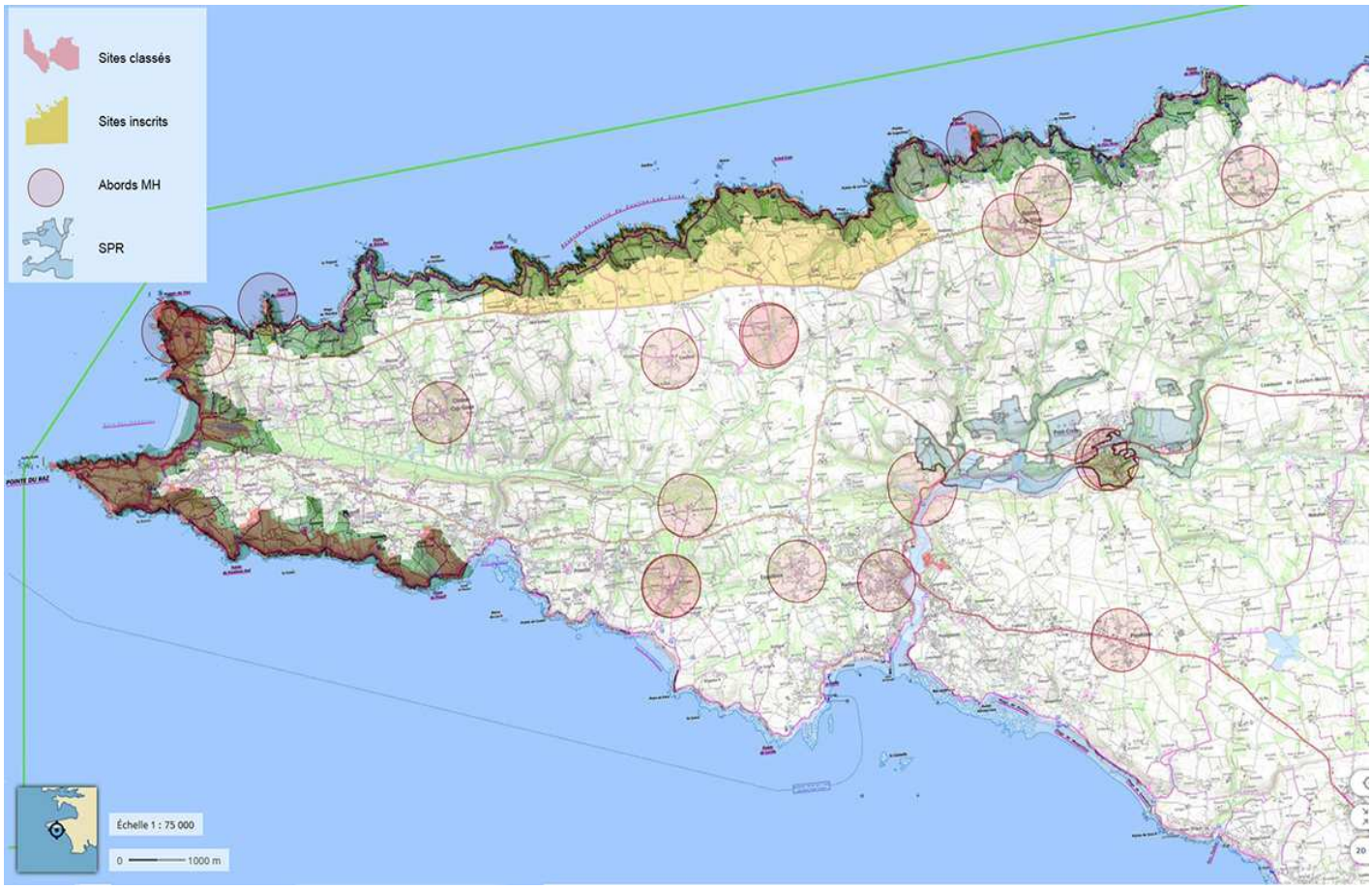

Le périmètre 2012-2018 du Grand Site « Pointe du Raz en Cap Sizun » (en vert) selon un dessin de Jean-Luc Cabrit (sur fond Géoportail) en 2019.

2.4 La période 2018 à 2024 : un troisième label, mais une structure encore fragile

Le syndicat mixte est dans cette période détenteur du label, la Communauté de communes est partenaire. Le budget de fonctionnement provient essentiellement des contributions des membres et des revenus du parking de la pointe du Raz[11].

Le label porte sur une surface agrandie, puisqu'elle intéresse désormais la totalité des cinq communes concernées, à savoir 8 679 hectares. Chacune d'entre elles intègre des espaces naturels protégés, au titre des sites ou de la nature. L'attribution du label fait l'objet d'une recommandation de la CSSPP du 28 mars 2019 sur la réalisation d'un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du label, suite aux difficultés de portage et aux insuffisances de moyens observées dans le label précédent. Le label Grand Site « Pointe du Raz » est renouvelé le 19 juillet 2019 et attribué au syndicat mixte sur le périmètre de cinq communes du cap (Primelin, Plogoff, Cléden-Cap-Sizun, Goulien et Beuzec-Cap-Sizun).

En 2021, après les élections départementales, un changement de majorité induit un changement de présidence du syndicat mixte. Didier Guillon[12], conseiller départemental, a pour mission de relancer le Grand Site, de nouveau fragilisé. Les raisons sont multiples : la crise sanitaire et le confinement

[10] *Madame Armelle Huruguen, présidente du syndicat mixte.*

[11] *Une partie des recettes de ce dernier est reversée à la commune de Plogoff, sur laquelle il est situé, dans le cadre d'une convention.*

[12] *Didier Guillon est conseiller départemental du canton de Douarnenez depuis 2011, en binôme avec Jocelyne Poitevin depuis 2015. Il est également Président de Finistère habitat et du CAUE.*

ont provoqué une baisse des recettes (parking principalement) compensées par les partenaires, mais aussi le départ de la directrice début 2021 après deux années d'activité, l'absence du directeur délégué (ancien directeur du syndicat mixte), des changements d'agents de la Communauté de communes très impliqués dans le projet et un manque d'agents au niveau de l'accueil. Une nouvelle directrice du Grand Site, Véronique Hétet, est recrutée par le syndicat mixte et prend son poste au printemps 2022.

Un bilan intermédiaire de la mise en œuvre des actions est dressé préalablement à la mission de l'IGEDD organisée en février 2023.

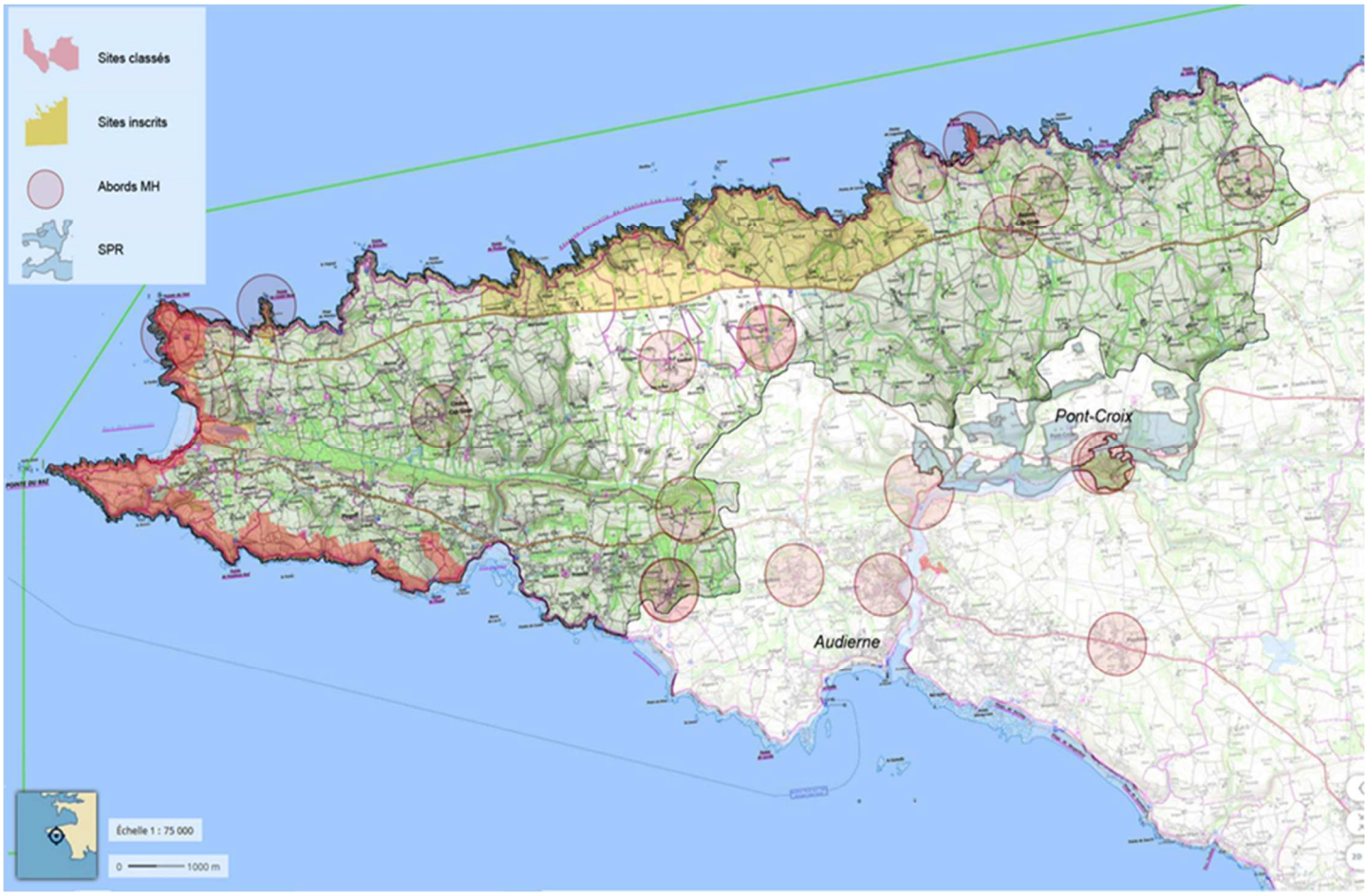

Le périmètre proposé par le syndicat mixte pour la période 2018-2024 (environ 8 700 ha) - plan JLC sur fond IGN Géoportail en 2019

2.5 Le bilan à mi-parcours de mars 2023

Le bilan à mi-parcours effectué par l'IGEDD suite à la mission organisée en février 2023 a soulevé le caractère mouvant et bicéphale de la gouvernance, entraînant une certaine fragilité du projet de territoire associé au label. Cette situation a fait ressortir un manque de consensus récurrent qui a abouti à des demandes de soutien aux acteurs institutionnels.

Le rapport a identifié plusieurs points : un portage et un fonctionnement fragiles[13], un budget de fonctionnement ayant subi les effets de la pandémie et des difficultés sur les capacités d'investissement, un programme d'actions qui a pris du retard mais qui a avancé malgré les difficultés, et une extension du périmètre qui interroge au regard des difficultés de portage et des moyens.

Les difficultés structurelles rencontrées étaient également dues à la faiblesse des financements, la Communauté de communes comptant en effet parmi les moins riches de France, avec une population permanente en déclin et des équipements et services (lycée, écoles, commerces, médecins) qui se raréfient au fil du temps. Mais les entretiens avec les acteurs locaux et les différents services de l'Etat (ministère, DREAL, préfecture, DDTM), réalisés en février 2023, ainsi que les rapports successifs de l'inspection générale au moment des renouvellements de label, ont mis en évidence un sentiment

[13] *Deux changements de direction, une équipe réduite qui doit assurer l'animation du label et la gestion d'infrastructures d'accueil vieillissantes.*

d'isolement et d'abandon, doublé d'une « certaine résistance à tout ce qui peut apparaître comme une ingérence extérieure », comme le rappelait l'inspecteur général, Jean-Luc Cabrit[14].

La refondation du syndicat mixte de la Pointe du Raz de février 2018 devait permettre d'affirmer des partenariats élargis et un portage plus solide (renforcement de la participation du Conseil départemental et accueil du Conseil régional). Les conditions de portage du label, par une structure renforcée, ont semblé plus favorables lors du dernier renouvellement de label, en 2019, du fait notamment d'une dynamique initiée dès 2017 autour d'un nouveau projet jusqu'à fin 2020, d'une direction nouvelle en charge de coordonner la mise en œuvre du label avec un directeur adjoint (ancien directeur historique de la structure) en charge de la gestion des infrastructures.

Une équipe technique réduite et en souffrance

Le manque d'effectifs du Grand Site et la difficulté à mobiliser la plupart des élus locaux a rendu difficile le portage du projet. L'équipe du syndicat mixte, en charge de la mise en œuvre et de l'animation du programme d'actions, ainsi que de la gestion des équipements, des différentes structures d'accueil et de l'accueil des visiteurs, comportait, selon le dossier de candidature de 2018, 7,5 équivalents temps plein (ETP). La conduite était alors assurée par une direction stratégique et une direction déléguée à la gestion des équipements de la Pointe du raz. Il était également prévu de recruter un animateur propre au label.

Le bilan à mi-parcours a fait état d'un peu plus de 5 ETP (dont un en congé longue maladie) et non de 7,5. La directrice était, quant à elle, en charge du pilotage de la gestion du syndicat, des équipements et de l'animation des projets en cours. En conséquence, le syndicat mixte a eu des difficultés à élargir son action sur l'ensemble du périmètre, non limité à la Pointe du Raz, d'autant que le modèle économique reste dépendant de la voiture et des revenus du parking, dont la fréquentation apparait en diminution avec le développement des mobilités douces.

Une difficulté à mobiliser les élus et une dynamique qui n'arrive pas à se mettre en place

Le comité de suivi du 19 avril 2021 avait révélé une insuffisance de la dynamique et du portage politique du projet. Les élus du Cap Sizun semblaient ne voir le projet que comme une contrainte, engendrant des investissements imposés. Si le comité de suivi du 30 novembre 2022 avait révélé certains désaccords sur le financement du syndicat mixte, il a été constaté un manque de positionnement des élus sur la suite et les choix exposés en séance. Si les élus étaient critiques sur les objectifs et les ambitions proposés par le label, ils semblaient se satisfaire du portage politique du projet par le Conseil départemental appelé en renfort en 2015.

Préalablement à la mission de l'inspection générale de février 2023, la DREAL Bretagne a rédigé, début janvier 2023, une note de bilan pour le préfet du Finistère qui soulignait la difficulté de mise en œuvre de certaines actions, due notamment à la défaillance de certains partenaires associés, au manque de méthodologie et à la priorisation insuffisante des actions, faute d'animation continue du projet pendant 18 mois. La DREAL a constaté que des actions pourtant identifiées comme prioritaires n'ont pas été conduites (schéma d'accueil, Plan paysage de transition énergétique, etc.). Des conventions financières ont par ailleurs été annulées, notamment celles relatives au Plan paysage.

En mars 2023, les conclusions du rapporteur étaient claires : urgence de redonner des moyens humains et financiers à l'équipe porteuse du projet du Grand Site et stabilisation de sa structure porteuse. Le rapport soulevait des questions de fond, notamment sur l'appropriation et la pertinence de l'outil Grand Site à la problématique locale, avec, en l'occurrence, une gouvernance instable et fragile. Le Grand Site semblait apparaître encore, pour certains élus et acteurs du territoire, comme une contrainte et la démarche de l'Etat intrusive.

La mission d'inspection générale n'a eu ce sentiment « d'intrusion » de l'Etat qu'en ce qui concerne la protection de la côte nord, identifiée comme devant être classée depuis février 2019 (liste indicative nationale), objet de deux recommandations dans les deux derniers rapports de l'IGEDD relatifs aux renouvellements du label. Certains élus réfractaires à cette protection, minoritaires dans l'assemblée des dix communes (cf. réunion de restitution du 12 juin 2026) ont évoqué des contraintes fortes pour les habitants et pour les agriculteurs[15].

[14] *Cf. rapport d'évaluation à mi-parcours du label Grand Site de France « Pointe du Raz en Cap Sizun » suite aux entretiens de la mission des 6, 7 et 8 février 2023, Jean-Luc Cabrit, IGEDD.*

[15] *Pour rappel, le maire de Sein, Didier Fouquet, était excusé, recevant le Préfet du Finistère pour l'inauguration du phare de l'Île de Sein. Un enregistrement de la réunion a été effectué à son attention.*

Il est important de rappeler à ce stade que les documents d'urbanisme en vigueur et la loi Littoral ne permettent pas une urbanisation intense ou des extensions urbaines dans le secteur concerné par le projet de classement. Il serait intéressant que les services déconcentrés de l'Etat se ressaisissent du dossier sous l'égide du Préfet, en concertation avec les élus.

3. Le programme d'actions 2019-2025 et le changement de gouvernance

Le déficit budgétaire relatif au fonctionnement s'est accru de 2020 à 2022, il a été compensé par les contributions des membres du syndicat mixte. Le Conseil départemental a donc demandé au nouveau président du syndicat mixte de rétablir l'équilibre financier du budget de fonctionnement, en optimisant ses ressources propres, lequel a précisé ses priorités à l'horizon 2025, à savoir la consolidation de sa gestion, en termes de sécurité des bâtiments, de ressources humaines, de finances et de comptabilité et en termes juridiques.

3.1 Le programme d'actions depuis l'inspection générale de février 2023

Le dossier de renouvellement du label affiche une prise en compte des recommandations de l'inspection générale par les acteurs locaux, lesquels déclarent avoir à la fois « *engagés des actions correctrices* » et s'être donnés les moyens de « *construire un nouveau projet* ».

À l'été 2024, le président du Département et les élus du Cap Sizun relancent la dissolution du syndicat mixte. Une nouvelle répartition des responsabilités est mise en œuvre. Le Département intègre les effectifs du syndicat mixte, reprend la gestion des infrastructures propriétés du syndicat mixte et l'accueil des publics (depuis le 1er janvier 2025). La Communauté de communes reprend quant à elle le portage du Grand Site en septembre 2024. Elle lance le Plan paysage, action prioritaire de la période 2019-2025.

Un arrêté préfectoral de fin de compétences du syndicat mixte est pris le 18 décembre 2024, un second relatif à la dissolution finalise le processus le 22 septembre 2025.

La Communauté de communes a reconduit le poste de chargé de mission Grand Site de France. En septembre 2024, elle a recruté, au sein du service Espaces naturels, randonnée et patrimoine, un nouveau chargé de mission, paysagiste-concepteur diplômé d'État, afin d'assurer l'animation, la coordination du label et le suivi de son plan d'actions. La Communauté de communes s'est fixée pour objectif de porter la question du paysage de manière transversale dans l'ensemble des projets de l'intercommunalité.

Dans ce contexte, le plan pluriannuel d'investissements dédié à la pointe du Raz est confirmé, programme pour lequel chaque ancien membre du syndicat mixte contribuera (la Communauté de communes pour 1,105 M€, le Département pour 1,6 M€ et la Région pour 1 M€).

3.2 Le bilan des actions

Pour ce qui relève du programme d'actions stricto sensu, le syndicat mixte a dressé un bilan à mi-parcours des 35 actions prévues au label, conformément aux trois axes stratégiques du programme : quinze actions sur la « qualité des paysages entre terre et mer » (axe 1), onze sur l'accueil des visiteurs (axe 2) et neuf sur le thème du « Grand Site attractif et fédérateur » (axe 3).

Selon ce bilan intermédiaire, cinq actions ont été réalisées et vingt-cinq engagées, globalement sur les espaces naturels, les infrastructures et la programmation culturelle et événementielle. Au 30 juin 2025, le Grand Site a considéré que 23 actions sur 35 ont été réalisées, soit les deux-tiers des actions prévues au projet de 2019, ce qui se traduit par des mises en œuvre ponctuelles (inventaire, signalétique, etc.) ou des actions continues (gestion des espaces naturels, entretiens des circuits de randonnée, des conseils aux particuliers par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), etc.).

4. Le programme d'actions 2026-2033

L'élaboration du programme d'actions pour la période 2026-2033 repose sur la singularité du contexte paysager, patrimonial, social et structurel du territoire. Il rassemble la consultation des partenaires, les enseignements tirés des précédentes labellisations et la volonté politique de porter haut le label sur un périmètre aux contours naturels.

Il ressort de cette concertation, élargie depuis 2024, un plan d'actions guidé par trois ambitions conjointes :

Ambition 1 : Apporter un soin et une attention aux paysages et aux patrimoines du Cap Sizun et de l'île de Sein ;

Ambition 2 : Partager et porter haut l'esprit des lieux : accompagner la mise en valeur des patrimoines et sensibiliser à la beauté et à la diversité du Grand Site ;

Ambition 3 : Structurer une gouvernance équilibrée pour le label et affirmer la contribution du Grand Site dans l'animation du territoire.

La Communauté de communes « Cap Sizun Pointe du Raz » est engagée dans les transitions, qu'elles soient alimentaire, agricole, énergétique, sociale ou démocratique au travers de son Projet alimentaire territorial (PAT, 2024-2027), son Plan climat-air-énergie territorial volontaire (PCAET 2024-2030), son implication dans la démarche de Territoire engagé dans la transition écologique (TETE 2024-2028), et ses réflexions en cours sur les mobilités, avec notamment le Schéma directeur vélo (2025-2032).

Les premières actions se concrétisent depuis 2025. Ces projets de transitions sont en lien avec le paysage et transparaissent dans les ambitions du renouvellement ainsi que dans le plan d'actions, de manière opérationnelle.

Favoriser l'appropriation du label par chaque acteur du territoire et accompagner la genèse d'une culture du paysage sont les deux actions priorisées : la première édition des « Ateliers du Grand Site » a réuni une trentaine d'habitants en mars 2025, la seconde s'est tenue en octobre 2026, elle s'est organisée autour de la restitution finale du Plan paysage (exposition, chantier participatif, projections, etc.).

Point focal sur certaines actions :

Action 1 : Réalisation d'un Plan de paysage - objectif stratégique 1 : « Pour une qualité de paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales »

La Communauté de communes a considéré comme « cruciale » la définition d'un Plan de paysage pour le territoire et s'est engagée en priorité dans la réalisation de l'action 1. Le Plan de paysage a été étendu à l'ensemble de l'intercommunalité, cette extension a fait consensus. Soutenu financièrement par la DREAL et le Département, le projet a débuté au printemps 2025 et est réalisé par le groupement composé de l'agence Monono (paysage et urbanisme) et du paysagiste-concepteur François Roumet[16]. Le projet s'étend jusqu'en 2027.

La première étape consiste en un diagnostic. L'état des lieux réalisé en 2025 a dressé un portrait des paysages du territoire et des questions qui se posent en termes de valorisation, de protection ou de préservation, qui s'exprime en trois parties (le Cap habité, les Caps adossés, le Cap mobile). En 2026, six résidences pilotes se sont ainsi déployées en Cap Sizun afin d'aborder les différents enjeux. Des moments grand public - atelier, débat, chantier - ont été organisés[17].

Action 4 : Mise en œuvre du programme de gestion des espaces naturels et des sentiers de randonnée

L'action 4 est un axe structurant du projet Grand Site, puisqu'elle s'est donnée comme objectif de garantir un niveau élevé de qualité des paysages naturels dans le Cap Sizun. Elle est portée par la Communauté de communes (service Espaces naturels, randonnée et patrimoine - ENRP) à l'échelle des dix communes. Le service est aujourd'hui composé de cinq techniciens spécialisés dans leurs domaines respectifs[18] et de quatre éco-gardes chargés de la surveillance et de l'entretien des sites et circuits. Le comité de pilotage ENRP initié en janvier 2022 s'est réuni à 21 reprises en 4 ans, soit 5 fois en moyenne. Sa fréquence s'est vue augmentée en 2025 pour passer à 8.

[16] L'agence MONONO est lauréate du Grand Prix National du Paysage 2024 aux côtés d'Omnibus et du Syndicat mixte du SCoTAM pour le Plan de Paysage du SCOT de l'Agglomération Messine. Elle a une approche « ancrée » sur le terrain. Le CCTP pour le Plan paysage élaboré en 2024 était orienté en ce sens, pour que « le Plan paysage soit vivant ! » selon François Faguet. Les élus souhaitent que l'exposition puissent circuler dans les communes dans les prochains mois. La sensibilité vers le paysage touche de plus en plus de monde, l'approche proposée par le Grand Site « résonne chez les Capistes ».

[17] Janvier 2026 à Goulien, février à Beuzec-Cap-Sizun, mai à Mahalon, juin en Vallée intérieure, juillet à Plouhinec, Septembre à Audierne.

[18] Deux naturalistes, un paysagiste-concepteur, un ethnographe, une spécialiste des mobilités.

Action 6 : interventions ponctuelles d'amélioration paysagère

Le schéma d'accueil des visiteurs réalisé en 2017 a livré des éléments de diagnostic sur des sites supportant une fréquentation dense, de nature à entraîner des dégradations sur les paysages et les milieux.

Le programme le plus avancé en 2025 concerne la pointe du Millier sur la commune de Beuzec-Cap-Sizun où la fréquentation de cet espace de taille modeste approche les 100 000 visiteurs par an.

Suite aux études du CAUE 29 et d'Alain Freytet, paysagiste-conseil du Réseau des Grands Sites de France, le Conservatoire du Littoral a engagé deux missions de maîtrise d'œuvre pour la maison-phare et l'amélioration des conditions d'accueil du public (reprise des cheminements et projet de réhabilitation de la maison-phare du Millier).



La Communauté de communes a décidé en mai 2025 d'assumer la maîtrise d'ouvrage pour la transformation de la maison-phare en un espace d'interprétation dédié à la vie des gardiens de phare et à la richesse écologique environnante, en envisageant également la création d'un gîte patrimonial. Les travaux devraient commencer au deuxième semestre 2026 pour une ouverture en 2027. Le phare n'est visible que depuis la mer, depuis le chemin que l'on emprunte dans la lande pour accéder à la maison, on découvre la façade traditionnelle d'une maison bretonne, sans soupçonner sa fonction première. A droite, chemins comblés au sein d'un lande en plein renouvellement. Photos SB, juin 2026.



Action 8 : définition d'un programme de restauration et de mise en valeur du patrimoine vernaculaire

L'Inventaire du Patrimoine doit son lancement et sa mise en œuvre à deux labels : celui du Grand Site de France et le label « Petite cité de caractère » sur la commune de Pont-Croix.

La démarche a permis d'identifier et de qualifier 5 600 éléments du patrimoine à l'échelle de la Communauté de communes. Entre 2019 et 2025, dix conférences autour de l'inventaire ont été organisées sur les thèmes de l'habitat traditionnel, des pierres sèches ou de la biodiversité, pour ne citer qu'eux. Le travail de l'ethnographe est à souligner, les interviews réalisées des acteurs locaux, retranscrites sous forme de capsules sonores, sont une mine de connaissance pour les générations futures.

L'année 2024 a vu l'installation des premières balises patrimoniales, disposées le long des circuits de randonnée, signalant aux promeneurs la présence d'éléments patrimoniaux à leur proximité.



Le moulin de Keriolet, restauré en 2008 est en fonction, il fournit une farine artisanale et accueille jusqu'à 50 000 visiteurs par an. Le moulin est ouvert toute l'année (sauf deux jours). Il ne se départit pas de son succès. Le cheminement vers ou depuis la maison-phare, à une vingtaine de minutes à pied, en fait un circuit privilégié à travers la lande et une forêt de de robiniers très apprécié. Photo SB, juin 2026

Actions 12, 14 et 15 : accompagnement aux collectivités, actions de sensibilisation et de conseil aux particuliers par le CAUE.

Partenaire de la démarche Grand Site de France depuis le renouvellement de 2019, le CAUE 29 est intervenu de nombreuses fois entre 2019 et 2025 auprès du territoire et des acteurs locaux, relativement à des projets d'urbanisme, d'architecture et d'aménagements paysagers (requalification de places à Plouhinec, Cléden-Cap-Sizun ou Pont-Croix, du site archéologique de Menez Dregan à Plouhinec, création de nouveaux quartiers à Audierne ou Beuzec-Cap Sizun, réhabilitation du petit séminaire à Pont-Croix).

Depuis 2015, il assure une permanence mensuelle à Audierne, ouverte aux particuliers : 278 personnes ont bénéficié de ses conseils. Le CAUE a également réalisé, en 2021, une étude exploratoire sur l'île de Sein livrant des préconisations en vue d'une mise en œuvre opérationnelle.

Action 16 : Requalification et mise en cohérence des espaces d'entrée du site à la pointe du Raz

(Objectif stratégique 2 : Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire)

Depuis le 1er janvier 2025, le département du Finistère, premier département maritime de France, a repris en gestion trois sites majeurs du littoral Breton : la Pointe du Raz, la Baie des Trépassés et la Pointe du Van.

Une fréquentation forte de 800 000 visiteurs chaque année a conduit à revoir l'emplacement du parking de la Pointe du Raz lors du premier renouvèlement du label en l'éloignant du littoral, à répartir les flux et à amener les visiteurs à marcher (une navette à l'attention des personnes à mobilité réduite fonctionne quotidiennement). Un plan pluriannuel d'investissements de quatre millions d'euros a été mis en place par le Département qui privilégie la communication, lui conférant un rôle stratégique dans la régulation des flux (lissage des visites privilégié dans le temps, pics de fréquentation régis par des informations en amont, etc.).

Le calendrier prévisionnel des opérations relatives à la requalification des espaces extérieurs de la pointe du Raz, sous maîtrise d'ouvrage du Département, prévoit la livraison des aménagements extérieurs à l'été 2027 et la Maison de site l'année suivante. Dans l'attente, la Maison de site et ses abords ont bénéficié de travaux conséquents (blocs sanitaires rénovés, ancienne scénographie de 2007 déposée et une nouvelle scénographie mise en œuvre, rénovation du hall de la Maison de site pour accueillir des expositions en accès libre).

Si les travaux et la rénovation sont très satisfaisants, l'appréhension du site lorsque l'on quitte le parking pour arriver sur une aire de commerces, boutiques de souvenirs et bar-restaurants avec terrasses, interroge. Un deuxième accès permettrait d'aller sur site plus directement en créant une boucle où les commerces et les terrasses pourraient être fréquentés éventuellement en fin de parcours.

Actions 18 et 19 : finalisation des infrastructures de la Véloroute V45 appelée « La littorale » et développement de l'écomobilité

L'aménagement d'une ancienne voie ferrée (le Youtar), permet depuis 2024 de relier les côtes nord et sud du Cap Sizun par une voie verte, entre Beuzec-Cap-Sizun et Audierne. Lieu de promenade et axe de communication, la voie connaît un vif succès (127 000 passages (entrées/sorties) comptés à Audierne en 2024, dont 38 % de cyclistes). L'appréhension de cette voie lors de la mission sur site de juin 2026, avec un vélo électrique, conduit à penser que des conflits sous-jacents vont naître rapidement, en raison de son succès mais aussi de la diversité des usages (piétons, cyclistes, randonneurs, promeneurs avec des chiens, etc.).

Opérationnelle sur les communes de Plouhinec, Audierne, Primelin et Plogoff, la Véloroute continue d'être déployée sur la côte nord du Cap Sizun. La Communauté de communes profite du concours d'un chargé de mission Mobilité (qui était à mi-temps entre le Cap Sizun et le Haut Pays Bigouden, qui a ensuite été remplacé en novembre 2025 à 100% (1 ETP) comme chargée de mobilité sur le Cap Sizun) et d'une chargée de mission Tourisme et activités de pleine nature qui a notamment porté la rédaction du schéma touristique 2024-2030 du Cap Sizun, dont le cinquième axe porte sur la gestion des flux des visiteurs et l'encouragement à la mobilité douce.

Cette stratégie en faveur de la mobilité s'est renforcée par l'élaboration d'un schéma directeur cyclable engagée au printemps 2025 par la Communauté de communes et validé en Conseil communautaire le 6 novembre 2025.

Il s'agit désormais de s'assurer de la bonne articulation de ce schéma avec le Schéma directeur vélo Ouest Cornouaille à l'échelle des communes (le sujet a été abordé au cours de la « résidence » Plan paysage sur les mobilités à Mahalon en mai 2026).

Actions 20 : révision d'accueil des camping-cars

En 2024, la Communauté de communes a identifié trois sites pour l'implantation d'aires d'accueil de camping-cars sur Plogoff, Beuzec-Cap-Sizun et Plouhinec.

A Plogoff, les finances de la commune ne permettent pas, en l'état, le lancement du projet. Deux scénarios sont en réflexion à ce titre : phaser le projet en deux, voire trois phases et l'étaler sur plusieurs années. A Plouhinec, l'étude est finalisée. La commune programme ses projets au fil des années. L'aire est prévue en 2028. A Beuzec Cap Sizun, le terrain est identifié et présente un intérêt fort de la part des collectivités et de la DDTM. Le dialogue est engagé avec les propriétaires du terrain dont la mairie doit se porter acquéreuse, mais le nombre important de propriétaires complique l'avancée des formalités administratives, reportant le projet en 2028 ou 2029.

Quant à Audierne, deux terrains ont été identifiés et sont susceptibles à terme d'accueillir une aire.

Dans l'attente, la Communauté de communes a réalisé, en interne, une étude d'implantation d'une aire provisoire sur le secteur du « Stum », site en entrée de ville allant de l'Aquashow jusqu'au bâtiment de l'inscription maritime, essentiellement occupé par du stationnement et du stockage de bateaux, afin de cadrer le parking anarchique constaté chaque été sur ce secteur.

Par ailleurs, la ville d'Audierne s'est lancée dans le projet de réaménagement du « Stum », accompagnée par le dispositif « Petite Ville de Demain »[19].

Eléments complémentaires au dossier transmis par le Grand Site en septembre 2026 suite à l'inspection générale de juin 2026

Action 15 : Poursuivre la mise en œuvre des projets de requalification de la pointe du Millier

Sur le recul du parking du Millier et la requalification de l'entrée de site

Dans le cadre du travail global mené sur le site de la Pointe du Millier, guidée par l'étude du paysagiste-conseil Alain Freytet, la commune est mobilisée pour engager le recul du parking actuel ainsi que la requalification de son entrée de site. Une étude par le bureau Roux et Jankowski[20] a été réalisée en janvier 2026 et a permis d'estimer à 340 800 euros l'aménagement du parking en retrait du site, incluant la renaturation partielle du parking actuel.

Action 16 : Valoriser les schémas d'intentions paysagères menés sur les pointes de Brezellec et de Castel Coz

Sur le démarchage et l'acquisition foncière sur les sites

L'acquisition foncière à l'amiable constitue la première approche de l'intervention du Conservatoire du littoral. Aussi, le budget prévisionnel de la démarche est difficile à estimer pour le Grand Site sur le pas de temps de son plan d'actions.

Action 17 : Poursuivre la démarche de requalification du site de Menez Dregan

Sur l'étude de programmation relative au contenu de la médiation

Pour la commune ainsi que pour la Communauté de communes, la requalification du site de Menez Drégan constitue un projet essentiel dans le contexte de renouvellement du label. Toutefois, au regard du calendrier particulièrement soutenu des dernières années 2025 et 2026, largement consacré à la démarche de renouvellement, et compte tenu de la transversalité nécessaire au projet, les modalités et les ressources du projet n'ont pu être affinées. Le Grand Site déclare qu'il lui apparaît « *prématuré d'établir une estimation fiable pour le projet* ».

La mise en récit de ce haut lieu patrimonial ne saurait, pour le Grand Site, être menée dans la précipitation. Il lui semble judicieux d'aboutir pleinement au processus de renouvellement engagé jusqu'alors avant d'entamer une réflexion approfondie sur l'avenir du site et afin de garantir un socle robuste au projet, à la hauteur des enjeux de Menez Drégan.

[19] *Onésime mandataire, TLPA, Finistère Habitat et Artélia ont accompagné les élus pour structurer les projets, hiérarchiser et dessiner un ensemble cohérent.*

[20] *Bureau Roux et Jankowski : Géomètres-experts & Bureau d'études, à Douarnenez.*

Action 18 : Finaliser la mise en valeur des abords de l'itinéraire du Youtar

Sur la requalification des abords de la lagune de Lespoul et la création d'un observatoire ornithologique

Le Syndicat intercommunal des eaux du Goyen souhaite dédier une enveloppe de 25 000 euros dans le cadre de la requalification des abords de la lagune de Lespoul. La clôture périphérique a été renouvelée après avis technique de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP). L'observatoire ornithologique sera réceptionné en 2027. Il fait l'objet d'un partenariat avec un lycée professionnel : fabrication et pose réalisées en partie par des lycéens. Une signalétique informative devrait y être insérée.

Sur l'étude et la requalification du parking de Sugensou



Projet de réaménagement du secteur du « Stum » à Audierne, accompagné par le dispositif « Petite Ville de Demain » présenté lors de l'inspection générale de juin 2026, plan revu SB.

Dans le cas de la requalification du parking de Sugensou, l'hypothèse d'une étude, permettant de renouer avec la qualité originelle du site afin d'effacer le caractère routier actuel du lieu est organisée avec la nouvelle équipe municipale en vue d'un travail à mener avec les différents partenaires concernés, dont le Département du Finistère au titre de la voirie et de l'ENS que le parking dessert.

Action 21 : Faire du cap Sizun un territoire d'excellence pour la pratique des activités de pleine nature

Sur la restructuration de l'offre d'itinéraires de randonnée

La restructuration de l'offre d'itinéraires de randonnée est conditionnée par un ensemble d'études et de projets préalables tels que la définition des premiers jalons de l'observatoire de la fréquentation, l'actualisation du schéma d'accueil des visiteurs, les suites données au Plan paysage, etc.

La mise en récit et l'ouverture de nouveaux sentiers viendront compléter d'éventuelles carences spatiales ou du récit territorial délivré par les sentiers d'ores et déjà effectifs. Ils permettront d'adapter

ou de proposer des itinéraires aux nouvelles pratiques et, ainsi, d'offrir de nouvelles possibilités aux familles, aux VAE, vélos-gravels[21], etc.

Le Grand Site déclare prématuré l'établissement d'un estimatif en matière d'investissement pour le projet à moyen terme, bien que la Communauté de communes mobilise une première enveloppe de 8 700 euros pour l'acquisition de fournitures (poteaux et balises) pour permettre la maintenance des itinéraires actuels et le re-toilettage du balisage de la pointe du Raz en 2026.

Action 22 : Développer les mobilités douces et favoriser l'intermodalité sur et à destination du Grand Site

Sur l'évaluation de la faisabilité pour le déploiement d'une navette estivale desservant les principaux sites remarquables et les centres-villes/villages

Depuis le printemps 2026, une étude pour la mise en œuvre d'une navette estivale est menée conjointement par les services mobilités et tourisme de la Communauté de communes, avec pour objectif l'expérimentation du nouveau service dès l'été 2027. La méthodologie déployée a permis notamment de lancer une enquête auprès des habitants afin de connaître leurs modes et lieux de déplacement et recueillir leurs attentes sur ce futur service. Couvrant la période estivale 2026 (juin à août), l'enquête a obtenu 400 réponses. Une restitution de l'enquête et des différents entretiens a été organisée début octobre 2026.

La Communauté de communes s'interroge sur l'externalisation d'une étude « plan de financement – tarification » qui permettra d'approfondir les contours budgétaires de l'étude actuellement engagée en régie. Elle permettrait d'affiner l'itinéraire et le fonctionnement de la ligne qui sera retenue. L'enveloppe allouée est de 10 000 euros.

Action 25 : Poursuivre le développement de l'animation et de la gouvernance

Sur la reconduction des "Ateliers du Grand Site"

En 2025, les Ateliers du Grand Site ont constitué un espace privilégié pour échanger et construire avec les habitants autour de la candidature au renouvellement du Grand Site de France. L'organisation des Ateliers procède, pour le moment, d'une démarche exploratoire visant à faire émerger un rendez-vous régulier pour le territoire autour des questions de paysage et des enjeux propres au Grand Site de France. Une enveloppe de 2 500 euros pourrait être allouée chaque année à l'organisation de ces animations.

Action 26 : Optimiser les moyens dédiés au portage du label

Sur la formation interne aux processus de concertation et de participation innovants

Pour la durée du label, le Grand Site souhaite consacrer 5 000 euros à la formation interne aux processus de concertation et de participation innovants.

Sur l'optimisation des espaces de communication numérique dédiés au Grand Site de France

Le montant prévisionnel pour la mesure « Optimisation des espaces de communication numérique dédiés au Grand Site de France » relève exclusivement du travail de la chargée de communication pour la structuration et la finalisation d'une page de site web communautaire ainsi que de temps d'échanges autour de la communication Grand Site de France avec les partenaires.

Action 27 : Affirmer la place du paysage et des patrimoines comme bien commun

Sur l'élaboration d'une programmation événementielle annuelle portant sur le paysage et les patrimoines

Le Grand Site annonce que le calendrier 2026, largement consacré à la démarche de renouvellement et au Plan paysage, et compte tenu de la transversalité et du travail nécessaire à l'élaboration d'un projet de programmation événementielle inter-partenaire annuelle portant sur les paysages, n'a pas permis de se projeter collectivement afin qu'un budget prévisionnel soit formulé. Toutefois, de nombreuses animations ont vu le jour, coordonnées par les communes, les services communautaires et les partenaires. Par ailleurs, la Communauté de communes a structuré, pour la première fois, un catalogue d'animations d'éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2026-2027. L'ensemble des animations est assuré par les chargés de missions de la Communauté de communes selon leurs champs d'expertises (cycle de l'eau, déchets, estran, paysage, haies, etc.).

[21] *Vélos hybrides conçus pour rouler sur route ou sur chemins non goudronnés.*

Action 28 : Faire vivre et développer de nouveaux partenariats sur le territoire et au-delà

Sur la structuration de partenariats avec l'enseignement supérieur

La Communauté de communes est engagée depuis de nombreuses années avec l'enseignement supérieur. Dans le contexte du renouvellement du label, il s'agira de donner lieu à des partenariats avec des écoles formant notamment des concepteurs (paysagistes, architectes, urbanistes, etc.). Par ailleurs, une enveloppe annuelle de 500 euros sera allouée à partir de 2027 pour accompagner les étudiants du master patrimoine et musée de l'Université de Bretagne occidentale, pôle de Quimper (UBO) mobilisés sur des études de cas en Cap Sizun.

Sur la participation aux événements du Réseau des Grands Sites de France et à la mise en place d'échanges inter-Grand Site de France à destination des élus et des agents

Dans le cadre de la participation aux événements du Réseau des Grands Sites de France et à la mise en place d'échanges inter-Grand Site de France à destination des élus et des agents, la Communauté de communes devrait consacrer annuellement 2 500 euros, soit 20 000 euros sur la période du label.

Action 29 : Sensibiliser à une approche alternative des projets d'aménagement

Sur le développement d'expérimentations participatives autour du paysage

Les expérimentations participatives prendront des formes variées : lecture de paysage, chantier participatif en espaces publics, etc. Ces différents événements pourraient trouver leur place au cœur de la programmation annuelle ou bien répondre de manière « opportuniste » aux problématiques des communes, associations et partenaires qui souhaiteraient s'en saisir. Aucun budget prévisionnel précis n'est affiché.

Action 30 : Poursuivre le développement d'outils de suivi et d'évaluation des actions menées

Sur la mise en place d'un observatoire de la fréquentation et des pratiques

En janvier 2026, la Communauté de communes a souhaité réunir l'ensemble des acteurs et des partenaires institutionnels concernés par la structuration d'un Observatoire de la fréquentation et des pratiques à l'échelle du territoire (services communautaires, Office de tourisme, Département et agence d'attractivité, Parc Naturel Régional d'Armorique, etc.). Ce premier échange a permis de mesurer le foisonnement des outils à disposition. Un travail « au long cours » avec un rendez-vous programmé à la rentrée 2027 qui précisera les outils, les usages et les modalités de mise en commun.

À l'échelle de la Communauté de communes, les éco compteurs présents sur les espaces naturels permettent aujourd'hui de bénéficier d'informations précieuses sur la fréquentation de certains des sites d'exceptions et ceux sis le long du GR34. Cependant, une partie de ces équipements est vieillissante et présente des fragilités.

Le Grand Site s'interroge sur les modalités de remplacement du matériel à court et moyen terme puisque, malgré des réparations successives de l'hiver 2025/2026, une partie du matériel n'est toujours pas opérationnelle. En parallèle, certains partenaires se sont récemment équipés d'outils d'études de la fréquentation. C'est le cas du Département qui a investi 20 000 euros pour déployer sur les abords de la Maison de site de la Pointe du Raz des compteurs caméras et éco compteurs et de l'Office de tourisme qui s'est saisi de l'outil « flux vision » en 2026 pour une enveloppe annuelle dédiée aux abonnements de 1 500 euros, soit 12 000 euros sur la période du label.

5. Le périmètre

Le périmètre du Grand Site a fortement évolué au fil des années comme précisé dans les chapitres précédents. Son extension a fait débat dans le rapport intermédiaire de l'inspection générale de mars 2023 qui préconisait de stabiliser, au préalable, la gouvernance et les moyens dévolus au Grand Site, avant d'imaginer de l'étendre aux dix communes qui constituent la Communauté de communes et à l'île de Sein. Si le sujet a évolué avec la consolidation de la gouvernance, la question de la gestion du futur classement de la côte nord du cap Sizun, qui se « *heurtait à une forte résistance des élus locaux* », pour reprendre les propos de l'inspecteur général en 2023, reste d'actualité chez une minorité d'élus.

Dans le cadre du renouvellement pour la période 2026-2033, la Communauté de communes et l'Île de Sein ont proposé un périmètre étendu avec pour objectif d'aboutir à un Grand Site aux contours « naturels ». Le Cap Sizun s'étire en effet à l'ouest jusqu'à la Pointe du Raz, dialoguant avec l'île de Sein, son « prolongement insulaire », située à huit kilomètres de la côte. Les deux sites présentent

un patrimoine naturel, maritime, historique et culturel riche, ils tiennent leur singularité et leur identité des paysages complexes qui les composent. Les falaises en promontoire qui dessinent les contours du Cap contrastent avec ce qui se joue au cœur du territoire ou avec la planéité du relief sénan. Les entités paysagères mettent en lumière cette richesse et ces contrastes.

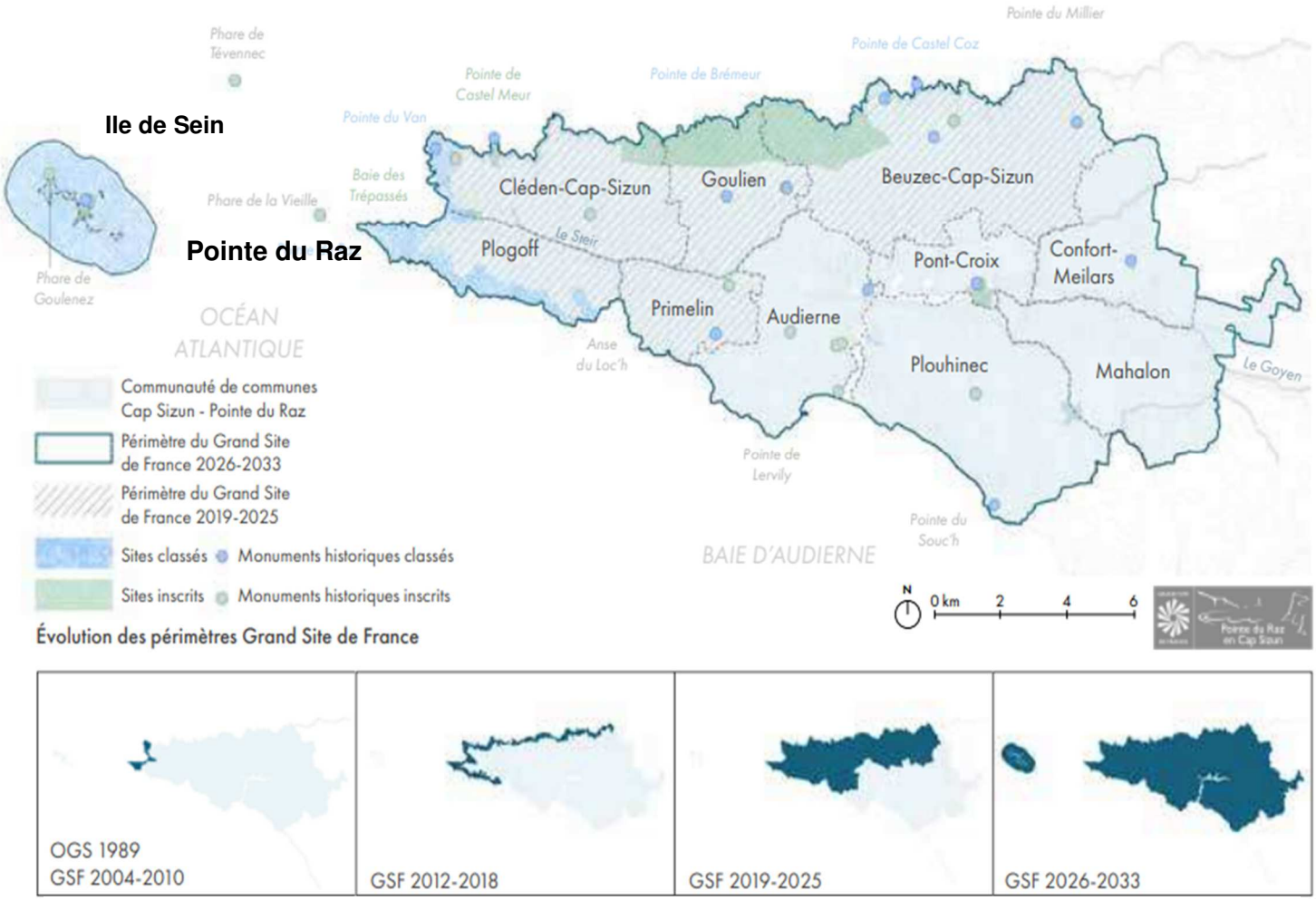

Périmètre proposé pour la période 2026-2033, source : GeoBretagne CCCSPR@Fayard

L'extension du périmètre fait sens aujourd'hui sur l'ensemble du territoire intercommunal ainsi que sur l'Île de Sein, qui forme un paysage commun et unique, que la géologie permet d'analyser et de comprendre (la carte géologique de – 20 000 ans avant notre ère montre clairement un même territoire pratiqué à pied).

L'analyse de données LIDAR bathymétriques a permis d'identifier des anomalies linéaires dans le relief sous-marin de la chaussée de Sein. Les campagnes de plongée menées entre 2022 et 2024 par la SAMM (Société d'Archéologie et de Mémoire Maritime[22]) ont confirmé qu'il s'agissait d'ouvrages anthropiques, à savoir des aménagements construits en blocs de granite. Le plus grand mur atteint 120 mètres de longueur et constitue la plus importante construction submergée découverte en France, datée entre 5 800 et 5 300 ans avant notre ère, à la fin du Mésolithique.

L'ampleur des constructions ainsi que leur organisation spatiale suggèrent l'existence de sociétés structurées, capables de planifier des aménagements durables dans un environnement littoral en mutation. Il pourrait s'agir d'une pêcherie d'ampleur inédite, qui aurait fonctionné pendant plusieurs siècles en s'adaptant à la remontée progressive du niveau marin. L'île de Sein et le continent ne faisait donc qu'un pour la population de chasseurs-cueilleurs.

En 2025, l'extension du périmètre à l'ensemble du Cap Sizun et à l'Ile de Sein a fait consensus pour des raisons paysagères, patrimoniales, politiques et stratégiques.

[22] *Yves Fouquet, géologue de l'Ifremer, aujourd'hui retraité, qui nous a guidé sur l'île de Sein lors de l'inspection générale sur le volet archéologique fait partie de la SAMM.*

Le Cap Sizun s'étend sur 10 communes, soit 177 km², et accueille 15 286 habitants, soit 86,2 Hab/km². L'Île de Sein couvre 56 ha avec 455 Hab/km² (recensement 2021).





L'ile de Sein vue du sommet du phare et carte de l'île affichée dans la commune de Sein à l'attention des visiteurs, photos SB juin 2026

6. La gouvernance proposée pour 2026-2033

Le Grand Site a fait le constat que la période de label précédente a manqué d'une instance locale dédiée au suivi du plan d'actions. La Communauté de communes, a ainsi souhaité, dès la reprise du portage du label, désigner un comité de pilotage dans lequel celui-ci pourrait être discuté. Le comité de pilotage, composé d'un élu de chaque commune du Cap Sizun, a ainsi assuré le suivi du renouvellement du label en 2024 et 2025, notamment par la co-construction du plan d'actions 2026-2033 et le lancement du Plan de paysage.

Ce comité de pilotage composé de onze élus (les dix communes du Cap Sizun et la commune d'Ile de Sein) sera régulièrement réuni pour la mise en œuvre du plan d'actions 2026-2033, il ne se substituera pas aux autres comités de pilotage relatifs aux transitions, à la mobilité, au tourisme et aux activités de pleine nature.

Le comité de pilotage Infrastructures de la Pointe du Raz proposé par le Département à la suite de la dissolution du syndicat mixte réunit, quant à lui, les anciens membres du syndicat, avec pour objectif d'être le lieu d'échanges entre les propriétaires, gestionnaires, financeurs et porteurs de projets sur le site. Le comité de gestion de l'Ile de Sein instauré par le Parc naturel régional d'Armorique se réunit une fois par an, il permet de croiser l'ensemble des actions et des dynamiques menées sur l'île (gestion des paysages, biodiversité, valorisation des patrimoines sénans). Y sont abordés les sujets relevant de Natura 2000, de la Réserve de biosphère ou de la gestion des espaces naturels, propriétés du Conservatoire du Littoral.

Le comité de suivi technique sera mobilisé une fois par trimestre, tandis que le comité de suivi et d'évaluation, dont l'objectif est d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions ainsi que le renouvellement du label, sera réuni au moins une fois par an. L'organigramme en annexe 6 précise les interactions et les liens hiérarchiques.

7. Les moyens financiers du Grand Site

NOTA : les actions 15,17,18, 29 et 30 sont estimées partiellement dans le tableau budgétaire détaillé (en annexe 3).

Lors du précédent renouvellement de label, le budget 2019 affichait un complément de budget de fonctionnement réparti entre le Département (42%), la Communauté de communes (33%) et la Région (25%), outre les recettes liées au stationnement payant de la Pointe du Raz. Le budget de fonctionnement prévu était estimé à 290 000 euros. Le montant prévisionnel des actions engagées à 3 110 900 euros en investissement, issus de cofinancements et de subventions divers[23].

[23] *Parmi les principaux travaux fléchés en 2019, la requalification des espaces d'entrée à la Pointe du Raz était la plus importante (environ 650 000 €) avec l'aménagement de la maison des gardiens de phares (400 000 € déjà prévus au programme de 2012), des requalifications paysagères et de parkings comme l'anse du Loch à Primelin (500 000 €) ou à la Pointe du Millier (200 000 €). La requalification des entrées et des centres de bourgs ainsi que l'effacement des réseaux ont consommé une partie importante du budget d'investissement (respectivement 400 000 € et 500 000 €).*

Tableau budgétaire 2026-2033 récapitulatif (en euros) :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AMBITION 1	2 093 000	555 000
AMBITION 2	110 600	6 118 500
AMBITION 3	434 500	4 000
TOTAL	**2 638 100**	**6 677 500**

Le programme d'actions 2026-2033 est évalué à 6 677 500 euros d'investissement et 2 638 100 euros de fonctionnement (hors masse salariale) répartis sur huit ans. Les moyens financiers du Grand Site ont fortement augmenté, notamment en ce qui concerne le fonctionnement (à elle seule, l'action 14 (améliorer les conditions d'accueil des visiteurs) est estimée à 3 700 000 euros.)

8. Conclusion

Le Grand Site de France « Pointe du Raz en Cap Sizun » est digne du label qui a été renouvelé en juillet 2019. Les trois conditions qui guident la labellisation[24], à savoir : un site classé de grande notoriété avec une forte fréquentation du public, assorti d'un projet territorial et d'une gouvernance dédiée au projet, sont globalement remplies. Je tiens à souligner ici la qualité et la compétence du pôle nature en charge de la gestion et de l'animation du Grand Site depuis 2024.

Les suggestions émises dans le rapport de 2019 ont été prises en compte et majoritairement mises en œuvre, notamment sur l'aménagement de la Pointe du Raz et la déclinaison du schéma d'accueil de 2017. Le bilan à mi-parcours, objet d'un rapport de l'inspection générale en 2023, avait identifié 35 actions prévues au label, conformément aux trois axes stratégiques du programme (quinze actions sur la « qualité des paysages entre terre et mer », onze sur l'accueil des visiteurs et neuf sur le thème du « Grand Site attractif et fédérateur »). Selon ce bilan intermédiaire, cinq actions avaient été réalisées et vingt-cinq engagées (globalement sur les espaces naturels, les infrastructures et la programmation culturelle et événementielle).

Le bilan avait posé la question récurrente de l'association des élus locaux et la faiblesse des moyens mis en œuvre que ces derniers soulevaient, la nécessité d'associer la population, la mise en place d'un organisme de gouvernance stable, mais il avait aussi émis des doutes sur la capacité de la Communauté de communes à porter le projet et à le financer, interrogeant sur les participations du Département et de la Région dans ces conditions de gouvernance. Enfin, l'importance de la participation de l'Etat au comité de pilotage et la nécessité de protéger la côte nord était clairement exprimées.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, au 30 juin 2025, le Grand Site a considéré que 23 actions sur 35 ont été réalisées, soit les deux-tiers des actions prévues au projet de 2019, ce qui s'est traduit par des mises en œuvre ponctuelles ou des actions continues, depuis le portage du Grand Site en septembre 2024 par la Communauté de communes. Les éléments complémentaires au dossier transmis par le Grand Site en septembre 2026 suite à l'inspection générale de juin 2026 confortent l'avancée de la mise en œuvre continue des actions. Le Plan Paysage porté à l'échelle de l'intercommunalité en est le vecteur commun.

En conséquence et sous réserve de la prise en compte des recommandations exposées notamment sur l'action relative à la requalification et à la mise en cohérence des espaces d'entrée du site à la pointe du Raz (action 16), les actions relatives à la finalisation des infrastructures de la Véloroute (actions 18 et 19), et sur la protection de la côte nord, identifiée comme devant être classée depuis février 2019 – rappelée dans les deux derniers dossiers de renouvellement –, votre rapporteur propose à votre commission d'approuver le renouvellement du label, avec l'extension du périmètre tel que présenté à l'échelle de l'intercommunalité incluant l'Ile de Sein.

Serge Brentrup



[24] *Selon l'article L341-15-1 du code de l'environnement.*

Annexe 1 – saisine de l'IGEDD par la DGALN

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Paris, le

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de l'urbanisme réglementaire et des paysages
Bureau des sites et espaces protégés

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature

à

Monsieur le chef du service de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable
Section habitat, aménagement et cohésion sociale
Mission d'inspection générale des sites et paysages

Affaire suivie par : *Isabelle POULET*
isabelle.poulet@développement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 32 53

Objet : Demande d'une mission d'inspection générale – Candidature au renouvellement du label Grand Site de France « Pointe du Raz en Cap Sizun »

PJ : Courrier de transmission du préfet du Finistère du 24/11/2025
PV de la CDNPS du Finistère du 28/10/2025
Rapport de la DREAL Bretagne pour la CDNPS
Projet et programme d'actions du GSF

Monsieur le président de la communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz a transmis au préfet du Finistère les projet et programme d'action de la candidature au renouvellement du label Grand Site de France du Grand Site « Pointe du Raz en Cap Sizun ». Ce dernier l'a adressé à la ministre par courrier en date du 24 novembre 2025.

Le site a obtenu son premier label en 2004, ensuite renouvelé en 2012 puis en 2019. Le territoire présente aujourd'hui une candidature sur un périmètre élargi, sous la dénomination inchangée de « Pointe du Raz en Cap Sizun ». Le gestionnaire du Grand Site de France est la communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz. Les projet et programme d'action de la candidature au renouvellement du label ont été présentés en commission départementale de la nature, du paysage et des sites du Finistère le 28 octobre 2025, qui a rendu un avis favorable unanime.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir désigner un membre de la mission d'inspection générale des sites et paysages afin d'effectuer une mission d'inspection en vue de rapporter en commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Pour la ministre et par délégation,
L'adjointe à la sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages

Coralie LE-BESCONT
coralie.le-bescont
Date : 2026.01.15 17:03:32 +01'00'

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : POUR UNE QUALITE DES PAYSAGES ENTRE TERRE ET MER, REFLETS DE L'ESPRIT DES LIEUX ET VECTEURS DE DYNAMIQUES TERRITORIALES	Action réalisée	Action en cours	~~Action non~~ réalisée	Action réalisée	Action en cours	Action réalisée (continue)
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 - Préserver des paysages exceptionnels et la richesse de la biodiversité						
ACTION 1-1-1 Contribuer à améliorer et à diffuser la connaissance du Grand Site						
1 Réalisation d'un plan de paysage			X		X	
2 Contribution à la définition d'indicateurs de qualité des milieux		X				X
3 Recensement et mise à disposition des ressources scientifiques et documentaires		X		X		
ACTION 1-1-2 Gérer les espaces naturels dans un objectif de sobriété des interventions et de développement des partenariats						
4 Mise en œuvre du programme de gestion des espaces naturels et des sentiers de randonnée	X			X		
5 Contribution à la préservation des espèces emblématiques du Grand Site		X				X
ACTION 1-1-3 Mener des opérations de requalification paysagère						
6 Requalification Pointe du Millier		X			X	
6 Requalification Anse du Loch		X			X	
6 Requalification Pte de Brezellec		X			X	
7 Interventions ponctuelles d'amélioration paysagère			X		X	
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 - Contribuer à révéler l'esprit des lieux grâce à la connaissance et à la valorisation des patrimoines historiques et culturels du Grand Site						
ACTION 1-2-1 Finaliser et diffuser l'inventaire du patrimoine						
8 Conduite de l'inventaire et mise en place d'outils d'aide à la décision	X			X		
ACTION 1-2-2 Mener des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine						
9 Définition d'un programme de restauration et de mise en valeur du patrimoine vernaculaire		X				X
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3 - Favoriser la qualité du cadre de vie, des falaises maritimes aux espaces habités						
ACTION 1-3-1 Promouvoir la diffusion des outils d'amélioration du cadre de vie						
10 Prise en compte du label dans les documents d'urbanisme		X			X	
11 Information et formation autour des référentiels et outils existants	X					X
ACTION 1-3-2 Accompagner les opérations de requalification des aménagements urbains et paysagers						
12 Accompagnement des opérations de requalification des entrées et des centres bourgs		X				X
13 Effacement des réseaux		X				X
ACTION 1-3-3 Faire de chaque habitant un acteur de la préservation des paysages						
14 Mise en œuvre d'actions de sensibilisation au paysage et au cadre de vie		X				X
15 Conseil aux particuliers dans leurs projets d'aménagements et de construction		X				X

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : POUR UN GRAND SITE ACCUEILLANT, OUVERT ET INVENTIF, FAVORISANT LA RENCONTRE ENTRE LES VISITEURS ET LE TERRITOIRE	Action réalisée	Action en cours	Action continue	Action réalisée	Action en cours	Action continue
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 - Viser l'excellence dans l'accueil des visiteurs						
ACTION 2-1-1 Gérer et organiser l'accueil des visiteurs						
16 Requalification et mise en cohérence des espaces d'entrée de site à la Pointe du Raz		X			X	
17 Finalisation de la signalisation directionnelle sur routes départementales		X		X		
18 Finalisation de la vélo~~route~~ nord		X			X	
19 Développement de l'écomobilité		X				X
20 Révision des conditions d'accueil des camping-cars		X			X	
ACTION 2-1-2 Déployer de manière opérationnelle le schéma d'accueil des visiteurs dans le Grand Site						
21 Observation des pratiques et impacts sur les sites pour guider l'action du Grand Site			X		X	

22	Réalisation d'un schéma d'interprétation des sites les plus fréquentés et charte de signalétique et de mobilier			X		X		
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 - Créer de nouvelles expériences de visites pour partager l'esprit des lieux								
ACTION 2-2-1 Guider et conseiller les visiteurs du Grand site								
23	Élaboration d'une nouvelle politique de médiation à la Maison du site		X			X		
24	Mise en place d'une démarche d'amélioration continue de l'accueil des visiteurs à la Maison du site	X					X	
25	Modernisation des espaces d'accueil de la maison de site de la Pointe du Raz	X				X		
ACTION 2-2-2 Enrichir et renouveler l'expérience de visites dans le Grand Site								
26	Construction d'expériences de séjours Cap Sizun-Pointe du Raz, en s'appuyant sur une démarche d'amélioration continue de la chaîne de valeur		X				X	
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : POUR UN GRAND SITE ATTRACTIF ET FEDERATEUR, AU CŒUR D'UN CAP SIZUN EN MOUVEMENT		Action réalisée	Action en cours	Action continue		Action réalisée	Action en cours	Action continue
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 - Accompagner les transitions du territoire pour un Cap Sizun durable et solidaire								
ACTION 3-1-1 Promouvoir les projets en lien avec la transition écologique et solidaire du territoire								
27	Renforcement des actions contribuant à l'insertion des personnes en recherche d'emploi		X					X
28	Réduction de l'empreinte écologique des actions menées dans le cadre du Grand Site		X					X
ACTION 3-1-2 Mettre en valeur les filières dynamiques du territoire								
29	Structuration d'un partenariat durable avec les agriculteurs du Cap Sizun		X				X	
30	Développement de projets mettant en valeur la dimension maritime du Cap Sizun			X				X
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 - Contribuer à l'animation du territoire, notamment auprès des jeunes, en proposant un programme d'actions culturelles, artistiques et scientifiques								
ACTION 3-2-1 Proposer des animations régulières et partager les savoirs								
31	Renforcement des actions en direction des habitants		X					X
32	Développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire		X					X
33	Développement d'actions en direction des scolaires et des jeunes publics		X					X
ACTION 3-2-2 Faire vivre et développer de nouveaux partenariats								
34	Partage d'expériences avec les territoires voisins		X					X
35	Veille et échange avec les partenaires internationaux, en lien avec le RGSF		X					X

Actions réalisées (ponctuelles ou continues)	5	23
Actions en cours	25	12
Actions non réalisées	5	0
TOTAL	35	35

OBJECTIFS ET ACTIONS	PRIORITÉ	MAÎTRISE D'OUVRAGE *par ordre alphabétique	PARTENAIRES PRESSENTIS* *par ordre alphabétique	MONTANT PRÉVISIONNEL		FINANCEMENTS PRESSENTIS* *par ordre alphabétique	TEMPORALITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS			
				FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		2025	2026-2029	2030-2033	ACTION CONTINUE
AMBITION 1/ APPORTER UN SOIN ET UNE ATTENTION AUX PAYSAGES ET AUX PATRIMOINES DU CAP SIZUN ET DE L'ÎLE DE SEIN										
OBJECTIF 1 : FORMULER UNE STRATÉGIE TERRITORIALE GUIDÉE PAR LE PAYSAGE										
ACTION 1 : RÉALISER UN PLAN DE PAYSAGE EN RÉSIDENCE À L'ÉCHELLE DU CAP SIZUN										
• Réalisation du Plan de paysage en résidence à l'échelle du Cap Sizun	1	CCCSPR	CAUE, communes du Cap Sizun, Département, DREAL, RGSF	89.500€ + temps agent	/	DREAL (30.000€), Pacte Finistère 2030 (50.000€)	✓	✓		
• Évaluation de la faisabilité d'extension du Plan de paysage à l'île de Sein	2	CCCSPR, PNRA	CAUE, commune d'Île de Sein, DREAL PNRA	temps agent + 9.000€	/	DREAL		✓		
ACTION 2 : METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE PAYSAGÈRE										
• Élaboration d'une charte paysagère	1	CCCSPR, PNRA	CAUE, communes, PNRA, RGSF	temps agent	/	/		✓		
• Animation de la charte paysagère	1	CCCSPR, PNRA	CAUE, communes, PNRA	temps agent	/	/				✓
OBJECTIF 2 : PROTÉGER ET PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES PATRIMOINES DU GRAND SITE										
ACTION 3 : POURSUIVRE LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION QUALITATIVE DES ESPACES NATURELS										
• Mise en œuvre et contribution à la révision des plans de gestion des espaces naturels protégés du Département et du Conservatoire du littoral	1	CCCSPR, PNRA	BV, CdI, CIAS, communes, Département	temps agent + 1.8M€ (pour le Cap Sizun)	/	PNRA (Taxe Bomier)				✓
• Poursuite de l'amélioration paysagère continue des sites remarquables et des sites naturels	1	CCCSPR, communes, PNRA	BV, CdI, CIAS, Département			/				✓
• Poursuite de l'animation des sites Natura 2000	1	CCCSPR, PNRA	Communes, DDTM, Douarnenez communauté, DREAL, PNMI	temps agent	/	DREAL, FEADER				✓
ACTION 4 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU PASTORALISME COMME MÉTHODE D'ENTRETIEN DES MILIEUX NATURELS										
• Concrétisation de la stratégie pastorale d'entretien des milieux naturels en régie	1	CCCSPR	BV, Douarnenez communauté, Races de Bretagne	temps agent	15.000€	/				✓
• Évaluation de la faisabilité de structuration d'une association foncière pastorale	1	CCCSPR	Communes, éleveurs, Races de Bretagne	temps agent + 2.500€	/	/	✓			
• Renforcement du réseau d'éleveurs exploitant et entretenant les espaces naturels	2	CCCSPR	Éleveurs, Races de Bretagne	temps agent	/	/				✓
ACTION 5 : RENFORCER LA MISE EN VALEUR ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI ET LE PETIT PATRIMOINE DU CAP SIZUN ET DE L'ÎLE DE SEIN										
• Poursuite des actions de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti et vernaculaire du Cap Sizun	1	CCCSPR	Associations locales, CAUE, CIAS, communes du Cap Sizun, Région	temps agent	240.000€	DREAL, Région				✓
• Poursuite des actions de restauration et mise en valeur d'éléments remarquables du patrimoine sénan	1	Commune d'Île de Sein, PNRA	Associations locales, CAUE, CCCSPR, Région	temps agent	à estimer	DREAL, Région				✓
• Réflexion sur la définition d'un patrimoine d'intérêt intercommunal	1	CCCSPR	Associations locales, Communes, PNRA, Région	temps agent	/	/		✓		
ACTION 6 : RÉAFFIRMER LA VALEUR PATRIMONIALE DE CERTAINES PORTIONS DU TERRITOIRE ET ENCOURAGER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE										
• Mise en œuvre d'un Atlas de la biodiversité du Cap Sizun	1	CCCSPR	Associations naturalistes, CBNB, DREAL, Ministère, OFB, PNRA	temps agent	300.000€	OFB (250.000€)	✓	✓		
• Valoriser et encourager la connaissance scientifique sur les patrimoines ainsi que son appropriation	2	CCCSPR	Commune d'Île de Sein, OFB, PNMI, UBO, scientifiques	temps agent + 55.000€	/	Région (15.000€)				✓
• Élaboration d'une stratégie pour la préservation des écosystèmes de fonds de vallées et des landes humides relictuelles	2	CCCSPR	Agriculteurs, associations naturalistes, EPAB, OUESCO	temps agent	/	/		✓	✓	

PARTIE 3 : AMBITIONS DU RENOUVELLEMENT 2026-2033

OBJECTIFS ET ACTIONS	PRIORITÉ	MAÎTRISE D'OUVRAGE *par ordre alphabétique	PARTENAIRES PRESSENTIS* *par ordre alphabétique	MONTANT PRÉVISIONNEL		FINANCEMENTS PRESSENTIS* *par ordre alphabétique	TEMPORALITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS			
				FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		2025	2026-2029	2030-2033	ACTION CONTINUE
ACTION 7 : PRÉSERVER LE PATRIMOINE BOCAGER DU CAP SIZUN										
• Réalisation d'un diagnostic du patrimoine bocager existant sur le territoire du Grand Site	1	CCCSPR	Communes, OUESCO, EPAB	temps agent	/	Breizh Bocage, Département, Région		✓		
• Accompagnement au classement du bocage existant	1	CCCSPR	Communes, OUESCO, EPAB	temps agent	/	/		✓	✓	
• Sensibilisation grand public à l'existence des classements et à la connaissance des essences locales	1	CCCSPR	Communes, OUESCO, EPAB	temps agent	/	/		✓	✓	
• Incitation à la création de bocage sur des secteurs ciblés	2	CCCSPR	Agriculteurs, communes du Cap Sizun, Département, EPAB, OUESCO	temps agent	/	Breizh Bocage, Département, Région				✓
OBJECTIF 3 : AMÉLIORER ET MAINTENIR UNE QUALITÉ DE PAYSAGES ORDINAIRES PARTICIPANT À L'IDENTITÉ DU GRAND SITE										
ACTION 8 : TRAVAILLER LES INTERFACES PAYSAGÈRES DU GRAND SITE										
• Réalisation d'une étude sur les paysages-portes	1	CCCSPR	Agriculteurs, CAUE, communes	temps agent	/	/		✓		
• Engagement d'une réflexion sur les interfaces villes-campagne	2	CCCSPR, PNRA	Agriculteurs, CAUE, communes	temps agent	/	/		✓	✓	
ACTION 9 : APPORTER UNE EXPERTISE AUX COMMUNES, AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE PAYSAGE ET D'ARCHITECTURE										
• Conduite d'une étude-guide sur la zone d'activité de Ty Frapp à Plouhinec	1	CCCSPR	Acteurs locaux, CAUE, commune de Plouhinec	temps agent + 15.000€	/	/		✓		
• Réalisation d'études et accompagnement à la décision dans les projets d'aménagements	1	CAUE, CCCSPR, PNRA	Communes		/	/				✓
• Conseil aux particuliers/professionnels dans leurs projets d'aménagement et de construction	2	CAUE	AIP, CCCSPR, Communes		/	/				✓
ACTION 10 : CONNAÎTRE ET CONTRÔLER LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES										
• Mise en œuvre d'un programme d'actions de suivi des EEE	1	CCCSPR, PNRA	Associations locales, communes	118.000€	/	DREAL, Fonds vert				✓
• Poursuite de la communication autour des EEE	2	CCCSPR, PNRA	Communes	temps agent + 4000€	/	/				✓
ACTION 11 : POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ÉQUIPEMENTS DE GESTION ET DE COLLECTE DES DÉCHETS										
• Accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie de gestion des déchets générés sur l'île de Sein dans son volet paysager	1	CCCSPR	Commune d'Île de Sein, DDTM, DREAL, PNRA, Région	temps agent	/	ADEME, CITEO, Commune, Région	✓	✓		
• Élaboration et mise en application d'une charte paysagère pour les équipements de gestion et de collecte des déchets	2	CCCSPR	Communes, Département	temps agent	/	/				✓
ACTION 12 : ACCOMPAGNER LA PRISE EN COMPTE DU LABEL DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LES STRATÉGIES TERRITORIALES										
• Inscription du label et de ses ambitions dans les documents d'urbanisme	1	Communes	CCCSPR, SIOCA, PNRA	temps agent	/	/				✓
• Accompagnement et suivi du PCAET pour une prise en compte du paysage dans les projets de production d'énergies renouvelables	2	CCCSPR	Communes, SIOCA	temps agent	/	/				✓

PARTIE 3 : AMBITIONS DU RENOUVELLEMENT 2026-2033

OBJECTIFS ET ACTIONS	PRIORITÉ	MAÎTRISE D'OUVRAGE *par ordre alphabétique	PARTENAIRES PRESSENTIS* *par ordre alphabétique	MONTANT PRÉVISIONNEL		FINANCEMENTS PRESSENTIS* *par ordre alphabétique	TEMPORALITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS			
				FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		2025	2026-2029	2030-2033	ACTION CONTINUE
AMBITION 2/ PARTAGER ET PORTER HAUT L'ESPRIT DES LIEUX : ACCOMPAGNER LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES ET SENSIBILISER À LA BEAUTÉ ET À LA DIVERSITÉ DU GRAND SITE										
OBJECTIF 4 : GARANTIR UNE DÉCOUVERTE ET UNE EXPÉRIENCE APAISÉE SUR LE GRAND SITE ET SES ESPACES REMARQUABLES										
ACTION 13 : DÉPLOYER UN SCHÉMA D'ACCUEIL DES VISITEURS À L'ÉCHELLE DU NOUVEAU PÉRIMÈTRE										
• Actualisation et mise en oeuvre du schéma d'accueil des visiteurs inclusif à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site	1	CCCSPR	Cdl, communes, Département, PNRA, DREAL	temps agent	/	/		✓	✓	
• Évaluer l'opportunité de développer des outils d'accueil touristique sur l'Île de Sein	2	CCCSPR, PNRA	Commune d'Île de Sein, OT, PNRA	temps agent	/	/		✓	✓	
ACTION 14 : AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES VISITEURS SUR LES SITES DE LA POINTE DU RAZ, DE LA BAIE DES TRÉPASSÉS ET DE LA POINTE DU VAN										
• Requalification de la Maison de site de la pointe du Raz	1	Département	CAUE, CCCSPR, Cdl, DREAL, Région	temps agent	3.7M€ (prévus au PPI entre les financeurs)	CCCSPR, Département, Région		✓	✓	
• Requalification des aménagements extérieurs de la pointe du Raz	1	Département	CAUE, CCCSPR, Cdl, DREAL, Région	temps agent		CCCSPR, Département, Région		✓	✓	
• Élaboration d'une nouvelle politique de médiation à la Maison de site	1	Département	Cdl, CCCSPR	temps agent		CCCSPR, Département, Région		✓		
• Réalisation d'une étude-guide pour la requalification paysagère et la gestion de la fréquentation sur la baie des Trépassés	1	CCCSPR, Département	CAUE, CCCSPR, communes	temps agent	/	DREAL		✓		
• Transposition de l'étude aux sites de Gwendrez et Trez Goarem	2	Cdl, Département	CAUE, CCCSPR, communes	temps agent	/	DREAL			✓	
ACTION 15 : POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE REQUALIFICATION DE LA POINTE DU MILLIER										
• Réalisation des travaux d'aménagement de la pointe du Millier	1	Cdl	CCCSPR, Région, RGSF	temps agent	100.000€	Cdl		✓		
• Recul du parking du Millier et requalification de l'entrée de site	1	Commune de Beuzec-Cap-Sizun	CCCSPR, Cdl, RGSF	temps agent	à estimer	CCCSPR, DETR, DREAL	✓	✓		
• Réalisation des travaux de requalification de la maison-phare du Millier	1	CCCSPR	Associations locales, Cdl, OT, Région	temps agent	744.000€	CCCSPR (152.000€), Cdl dont FIM (364.000€), Département (50.000€), DETR (70.000€), Fondation du Patrimoine (47.000€), Région (60.000€)		✓		
• Accompagnement à l'animation de la maison-phare	1	CCCSPR	Associations locales, OT	temps agent	/	/				✓
ACTION 16 : VALORISER LES SCHÉMAS D'INTENTIONS PAYSAGÈRES MENÉS SUR LES POINTES DE BREZELLEC ET DE CASTEL COZ										
• Démarchage et acquisition foncière sur les sites	2	Cdl	Communes, propriétaires	/	à estimer	/				✓
• Actualisation des préconisations	2	CCCSPR	CAUE, Cdl, communes	temps agent	/	/		✓		
ACTION 17 : POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE REQUALIFICATION DU SITE DE MENEZ DREGAN										
• Réalisation des travaux de requalification du site d'interprétation et de son chapelet de sites	1	CCCSPR, commune de Plouhinec	CAUE, CIAS, Département	temps agent	à estimer	/		✓		
• Étude de programmation sur le contenu de la médiation	2	Commune de Plouhinec	CCCSPR	temps agent	à estimer	/		✓		
ACTION 18 : FINALISER LA MISE EN VALEUR DES ABORDS DE L'ITINÉRAIRE DU YOUTAR										
• Requalification des abords de la lagune de Lespoul et création d'un observatoire ornithologique	1	SIVOM de la Baie d'Audierne	CCCSPR, commune de Pont-Croix	temps agent	à estimer	/		✓		
• Étude et requalification du parking de Sugensou	1	Commune d'Audierne	CCCSPR	temps agent	à estimer	/			✓	

PARTIE 3 : AMBITIONS DU RENOUVELLEMENT 2026-2033

OBJECTIFS ET ACTIONS	PRIORITÉ	MAÎTRISE D'OUVRAGE *par ordre alphabétique	PARTENAIRES PRESSENTIS* *par ordre alphabétique	MONTANT PRÉVISIONNEL		FINANCEMENTS PRESSENTIS* *par ordre alphabétique	TEMPORALITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS			
				FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		2025	2026-2029	2030-2033	ACTION CONTINUE
ACTION 19 : AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DE DÉCOUVERTE DES PATRIMOINES ET HARMONISER LA SIGNALÉTIQUE ET LE PETIT MOBILIER SUR LES ESPACES NATURELS ET LES SENTIERS DE RANDONNÉE										
• Amélioration et déploiement de la charte signalétique et d'équipements sur les espaces naturels et des itinéraires de randonnée	1	CCCSPR, PNRA	CAUE, Cdl, communes, Département	"temps agent + 10.000€"	/	Département		✓		
• Accompagnement de la mise en découverte du site du Men Tan	2	CCCSPR	Associations locales, Cdl, commune de Plogoff, Région, UBO	temps agent	/	/		✓		
• Valorisation et porter à connaissance des éperons barrés	2	CCCSPR	Cdl, communes, Département, OT, SDA, SRA	temps agent	/	/			✓	
ACTION 20 : AMÉLIORER L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES CAMPING-CARS ET DES VÉHICULES AMÉNAGÉS										
• Poursuite des études de faisabilité sur les sites fléchés pour l'implantation des aires de camping-cars	1	CCCSPR	Communes	36.000€		Région	✓	✓		
• Aménagement d'aires de camping-cars	1	Communes	CCCSPR	/	1.2M€	Département, Région		✓	✓	
• Favoriser les alternatives au stationnement sauvage sur le territoire	2	CCCSPR, OT	CCCSPR, communes	temps agent	/	/		✓		
• Création de supports d'informations et de sensibilisation à destination des camping-caristes et des usagers de véhicules aménagés	1	CCCSPR, OT	Communes, Département, OT	temps agent + 10.000€	/	/	✓			
OBJECTIF 5 : RENFORCER LA QUALITÉ DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE SUR LE GRAND SITE ET L'APPÉTENCE POUR L'USAGE DES MOBILITÉ DOUCES										
ACTION 21 : FAIRE DU CAP SIZUN UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE										
• Restructuration de l'offre d'itinéraires de randonnée	1	CCCSPR, PNRA	Associations locales, communes, CDTE, Département, FFRP, FFCT, OT	temps agent	à estimer	Département	✓	✓		
• Mise en place d'un outil numérique regroupant des informations sur les activités de pleine nature et des informations touristiques	1	OT	CCCSPR, communes, Département, PNRA	temps agent	/	/		✓		
• Valorisation de l'offre de découverte du Grand Site par la mer	2	CCCSPR	Associations locales, commune d'Île de Sein, OT, PNMI	temps agent	/	/		✓		
• Accompagnement des manifestations sportives de pleine nature sur le Grand Site	2	CCCSPR, PNRA	Associations locales, OT	temps agent	/	/				✓
ACTION 22 : DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ SUR ET À DESTINATION DU GRAND SITE										
• Élaboration du schéma directeur vélo	1	CCCSPR	Associations locales, OT, QCD, SIOCA	28.600€	/	AVELO 3	✓			
• Accompagnement des initiatives encourageant la pratique des mobilités cyclables sur le territoire	2	CCCSPR, OT	Acteurs locaux, associations locales, communes	temps agent	/	AVELO3, CPER, DETR, Fonds vert, Fonds départemental sécurité routière, Pacte Finistère 2030				✓
• Appui à la densification du réseau de transport en commun à l'année et adapté aux besoins	1	CCCSPR	AIP, communes, Région	temps agent	/	/	✓	✓		
• Évaluation de la faisabilité pour le déploiement d'une navette estivale desservant les principaux sites remarquables et les centres-villes/villages	2	CCCSPR	Communes, Département	à estimer	/	/		✓		

PARTIE 3 : AMBITIONS DU RENOUVELLEMENT 2026-2033

OBJECTIFS ET ACTIONS	PRIORITÉ	MAÎTRISE D'OUVRAGE *par ordre alphabétique	PARTENAIRES PRESSENTIS* *par ordre alphabétique	MONTANT PRÉVISIONNEL		FINANCEMENTS PRESSENTIS* *par ordre alphabétique	TEMPORALITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS			
				FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		2025	2026-2029	2030-2033	ACTION CONTINUE
OBJECTIF 6 : DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MÉDIATION GLOBALE À L'ÉCHELLE DU GRAND SITE										
ACTION 23 : *HARMONISER LES POLITIQUES DE MÉDIATION ENTRE LES LIEUX D'ACCUEIL*										
• Élaboration et mise en œuvre d'une politique commune à l'ensemble des lieux de médiation et d'interprétation	1	CCCSPR	Associations locales, communes, Département, OT, PNRA	temps agent	/	/		✓	✓	
• Évaluation de la faisabilité de transformation de la Maison Cogan en Maison des patrimoines	1	Commune de Cléden-Cap-Sizun	CAUE, CCCSPR	temps agent	/	/		✓		
• Réflexion à la programmation et à la stratégie d'animation d'une Maison des patrimoines	1	Commune de Cléden-Cap-Sizun	CAUE, CCCSPR	temps agent	/	/		✓	✓	
OBJECTIF 7 : PROMOUVOIR ET VALORISER LES FILIÈRES DURABLES DU GRAND SITE										
ACTION 24 : *FAVORISER UNE PRODUCTION DURABLE ET ENCOURAGER UNE CONSOMMATION LOCALE DES PRODUITS DE LA TERRE ET DE LA MER*										
• Valorisation des circuits courts et des producteurs locaux	2	CCCSPR	Acteurs locaux, agriculteurs, AIP, associations locales, Chambre d'agriculture, OT	temps agent + 16.000€	/	SNANC				✓
• Valorisation des initiatives et actions en faveur des races et espèces locales	2	CCCSPR	Acteurs locaux, associations locales, Races de Bretagne	temps agent	/	/				✓
AMBITION 3/ STRUCTURER UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE POUR LE LABEL ET AFFIRMER LA CONTRIBUTION DU GRAND SITE DANS L'ANIMATION DU TERRITOIRE										
OBJECTIF 8 : GARANTIR UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE ET DÉVELOPPER UNE ANIMATION OUVERTE ET INNOVANTE DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE										
ACTION 25 : *POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ANIMATION ET DE LA GOUVERNANCE*										
• Poursuite des réflexions collectives pour la définition de modes de participation et de gouvernance ouverts	1	CCCSPR	Acteurs et associations locaux, communes, Département, PNRA	temps agent	/	/				✓
• Reconduction des "Ateliers du Grand Site"	1	CCCSPR	Acteurs et associations locaux, communes, Département, PNRA	temps agent + à estimer	/	/				✓
ACTION 26 : *OPTIMISER LES MOYENS DÉDIÉS AU PORTAGE DU LABEL*										
• Formation interne aux processus de concertation et de participation innovants	2	CCCSPR	PNRA	à estimer	/	/		✓		
• Développement d'actions de sensibilisation à la prise en compte du paysage et aux enjeux du label auprès des élus et agents	1	CAUE, CCCSPR, PNRA	Communes, Département, PNRA	temps agent	/	/				✓
• Élaboration une charte graphique et de communication dédiée au Grand Site de France	1	CCCSPR	Département, OT, PNRA	temps agent	/	/	✓			
• Optimisation des espaces de communication numérique dédiés au Grand Site de France	2	CCCSPR	Département, OT, PNRA	temps agent + à estimer	/	/	✓	✓		

PARTIE 3 : AMBITIONS DU RENOUVELLEMENT 2026-2033

Annexe 3 : Tableau budgétaire prévisionnel 2026 – 2033 (complément de dossier septembre 2026)

				Fonctionnement	Investissement
AMBITION 1 - APPORTER UN SOIN ET UNE ATTENTION AUX PAYSAGES ET AUX PATRIMOINES DU CAP SIZUN ET DE L'ÎLE DE SEIN					
OBJECTIF 1	Action 1	RÉALISER UN PLAN DE PAYSAGE EN RÉSIDENCE À L'ÉCHELLE DU CAP SIZUN	TA	98 500,00 €	/
	Action 2	METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE PAYSAGÈRE	TA	/	/
		TOTAL		98 500,00 €	
OBJECTIF 2	Action 3	POURSUIVRE LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION QUALITATIVE DES ESPACES NATURELS	TA	1 800 000,00 €	/
	Action 4	POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU PASTORALISME COMME MÉTHODE D'ENTRETIEN DES MILIEUX NATURELS	TA	2 500,00 €	15 000,00 €
	Action 5	RENFORCER LA MISE EN VALEUR ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI ET LE PETIT PATRIMOINE DU CAP SIZUN ET DE L'ÎLE DE SEIN	TA	/	240 000,00 €
	Action 6	RÉAFFIRMER LA VALEUR PATRIMONIALE DE CERTAINES PORTIONS DU TERRITOIRE ET ENCOURAGER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	TA	55 000,00 €	300 000,00 €
	Action 7	PRÉSERVER LE PATRIMOINE BOCAGER DU CAP SIZUN	TA	/	/
		TOTAL		1 857 500,00 €	555 000,00 €
OBJECTIF 3	Action 8	TRAVAILLER LES INTERFACES PAYSAGÈRES DU GRAND SITE	TA	/	/
	Action 9	APPORTER UNE EXPERTISE AUX COMMUNES, AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE PAYSAGE ET D'ARCHITECTURE	TA	15 000,00 €	/
	Action 10	CONNAÎTRE ET CONTRÔLER LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	TA	122 000,00 €	/
	Action 11	POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ÉQUIPEMENTS DE GESTION ET DE COLLECTE DES DÉCHETS	TA	/	/
	Action 12	ACCOMPAGNER LA PRISE EN COMPTE DU LABEL DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LES STRATÉGIES TERRITORIALES	TA	/	/
		TOTAL		137 000,00 €	

	Fonctionnement		Investissement
TOTAL AMBITION 1	TA	2 093 000,00 €	555 000,00 €

AMBITION 2 - PARTAGER ET PORTER HAUT L'ESPRIT DES LIEUX : ACCOMPAGNER LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES ET SENSIBILISER À LA BEAUTÉ ET À LA DIVERSITÉ DU GRAND SITE					
OBJECTIF 4	Action 13	DÉPLOYER UN SCHÉMA D'ACCUEIL DES VISITEURS À L'ÉCHELLE DU NOUVEAU PÉRIMÈTRE	TA	/	/
	Action 14	AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES VISITEURS SUR LES SITES DE LA POINTE DU RAZ, DE LA BAIE DES TRÉPASSÉS ET DE LA POINTE DU VAN	TA	/	3 700 000,00 €
	Action 15	POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE REQUALIFICATION DE LA POINTE DU MILLIER	TA	/	1 184 800,00 €
	Action 16	VALORISER LES SCHÉMAS D'INTENTIONS PAYSAGÈRES MENÉS SUR LES POINTES DE BREZELLEC ET DE CASTEL COZ	TA	/	+ à estimer
	Action 17	POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE REQUALIFICATION DU SITE DE MENEZ DREGAN	TA	/	+ à estimer
	Action 18	FINALISER LA MISE EN VALEUR DES ABORDS DE L'ITINÉRAIRE DU YOUTAR	TA	/	25 000 € + à estimer
	Action 19	AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DE DÉCOUVERTE DES PATRIMOINES ET HARMONISER LA SIGNALÉTIQUE ET LE PETIT MOBILIER SUR LES ESPACES NATURELS ET LES SENTIERS DE RANDONNÉE	TA	10 000,00 €	/
	Action 20	AMÉLIORER L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES CAMPING-CARS ET DES VÉHICULES AMÉNAGÉS	TA	46 000,00 €	1 200 000,00 €
		TOTAL		56 000,00 €	6 109 800,00 €

OBJECTIF 5	Action 21	FAIRE DU CAP SIZUN UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	TA	/	8 700,00 €
	Action 22	DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ SUR ET À DESTINATION DU GRAND SITE	TA	38 600,00 €	/
		TOTAL		38 600,00 €	8 700,00 €
OBJECTIF 6	Action 23	HARMONISER LES POLITIQUES DE MÉDIATION ENTRE LES LIEUX D'ACCUEIL	TA	/	
		TOTAL		/	/
OBJECTIF 7	Action 24	FAVORISER UNE PRODUCTION DURABLE ET ENCOURAGER UNE CONSOMMATION LOCALE DES PRODUITS DE LA TERRE ET DE LA MER	TA	16 000,00 €	/
		TOTAL		16 000,00 €	/

	Fonctionnement		Investissement
TOTAL AMBITION 2	TA	110 600,00 €	6 118 500,00 €

AMBITION 3 - STRUCTURER UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE POUR LE LABEL ET AFFIRMER LA CONTRIBUTION DU GRAND SITE DANS L'ANIMATION DU TERRITOIRE

OBJECTIF 8	Action 25	POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ANIMATION ET DE LA GOUVERNANCE	TA	20 000,00 €	/
	Action 26	OPTIMISER LES MOYENS DÉDIÉS AU PORTAGE DU LABEL	TA	5 000,00 €	/
		TOTAL		25 000,00 €	/
OBJECTIF 9	Action 27	AFFIRMER LA PLACE DU PAYSAGE ET DES PATRIMOINES COMME BIEN COMMUN	TA	96 000,00 €	/
	Action 28	FAIRE VIVRE ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PARTENARIATS SUR LE TERRITOIRE ET AU-DELÀ	TA	223 500,00 €	/
	Action 29	SENSIBILISER À UNE APPROCHE ALTERNATIVE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT	TA	80 000,00 € + à estimer	/
		TOTAL		399 500,00 €	/
OBJECTIF 10	Action 30	POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES	TA	10 000,00 € + à estimer	4 000,00 €
		TOTAL		10 000,00 €	4 000,00 €

	Fonctionnement		Investissement
TOTAL AMBITION 3	TA	434 500,00 €	4 000,00 €

Annexe 4 : liste des participants à la mission d'inspection générale du 9 au 12 juin 2026

Etat :
Préfecture du Finistère : Rémi RECIO, Secrétaire général ;
Lionel GIMONT, Cadre eau et environnement ;
MTE : Serge BRENTRUP, inspecteur général de l'environnement et du développement durable ;
Isabelle POULET, Cheffe de projet Grand Site, bureau de la politique des sites et du patrimoine mondial ;
DREAL Bretagne : Emmanuel MICHALOWSKI et Frédéric MONTASTIER, Inspecteurs des sites ; UDAP Finistère : Soazick Le GOFF du CHATEAU, Architecte des bâtiments de France et Natacha MOREAU, Ingénieure du patrimoine.

Elus des Collectivités territoriales :
Yvan MOULLEC, Président de la communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz (CCCSPR), maire de Plouhinec, conseiller régional ;
Nadine KERSAUDY, Vice-présidente CCCSPR à la Nature et au cycle de l'eau, déléguée communautaire au Grand Site de France, maire de Cléden-Cap-Sizun, Présidente de l'Association des maires ruraux du Finistère ;
Patrick LE DREAU, Vice-président CCCSPR aux Ressources, maire de Confort-Meilars ;
Florent LARDIC, Vice-président CCCSPR à l'Attractivité, maire de Audierne ;
Gilles SERGENT, Vice-président CCCSPR aux Déchets et PCAET, maire de Beuzec-Cap-Sizun ;
Frédéric TANTER, Vice-président CCCSPR aux Services à la population, maire de Pont-Croix ;
Bruno BUREL, Vice-président CCCSPR à l'aménagement, maire de Primelin ;
Henri GOARDON, Membre du bureau communautaire, maire de Goulien ;
Raymond BETROM, membre du bureau communautaire, maire de Mahalon ;
André MARCHAND, membre du bureau communautaire, maire de Plogoff ;
Jean-Pierre LE BRAS, adjoint de Beuzec Cap-Sizun ;
Michel VAN PRAËT, conseiller municipal d'Audierne ;
Yves-Marie BOUER, conseiller municipal de Plouhinec ;
Didier FOUQUET, maire de l'île de Sein ;
François SPINEC, adjoint de l'île de Sein ;

Services des collectivités territoriales :
CCCSPR: Fabien BOURDON, Directeur Général des Services ;
Agathe RAMPILLON, Directrice adjointe aux ressources ;
Philippe BURGEVIN, Responsable du service Espaces Naturels Randonnée Patrimoine ;
François FAGUET, Chargé de mission Grand Site de France ;
Fabien SERRE, Chargé de l'inventaire du patrimoine du Cap Sizun ;
Erwan STRICOT, Animateur Natura 2000 ; Katia DAUDIGEOS, Chargée de mission mobilité ;
Emilie DELOISON, Cheffe de projet Petites villes de demain ;
Raphaëlle LE CLERCQ, Chargée de mission maritime ;
Yann FEREC, Chargé de mission culture Elus et techniciens autres collectivités :
Loïc HÉNAFF, Conseiller régional ;
Didier GUILLON, Conseiller départemental, Président du CAUE du Finistère ;
Pierre THULLIEZ, Directeur adjoint de la DAAEE, Conseil départemental du Finistère (CD 29) ;
Lénaïc LE BARS, Directrice de site Pointe du Raz en Cap Sizun, DAAEE, (CD 29) ;
Marie BÉGUÉ, Chargée de mission projets stratégiques et environnement, DAAEE, (CD 29) ;
Vincent DUCROS, Responsable de l'Unité Espaces naturels sensibles, DAAEE, (CD 29) ;
Thomas BODENNEC, Technicien Espaces naturels, DAAEE, (CD 29) ;
Didier GUIBORE, Directeur des bâtiments et des services généraux, DBSG, (CD 29) ;
Virginie PERROT, Responsable d'opérations immobilières, DBSG, (CD 29) ;

Autres acteurs du Grand Site de France :
Michel PELTIER, Délégué régional du Conservatoire du littoral ;
Yannick MOREAU, Directeur Tout commence en Finistère ;
Nicolas DUVERGER, Directeur, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;
Jérémie BOURDOULOUS, Directeur Nature et paysages, Parc naturel régional d'Armorique ;
Lise VAUVERT, Chargé de mission paysage, Parc naturel régional d'Armorique ;
Vincent LAGAY, Directeur, Office de tourisme Cap Sizun - Pointe du Raz ;
Pierre FLOC'H, Conservateur, Bretagne vivante ;
Marie-Andrée GORAGUER, Administratrice, Bretagne vivante ;
Christine CORNET, Présidente, Association Maison Phare du Millier ;
Yves FOUQUET, géologue, ancien chercheur à l'IFREMER.

Annexe 5 : Programme de la mission d'inspection générale du 9 au 12 juin 2026

Visite du territoire du Grand Site « Pointe du Raz en Cap Sizun » et rencontre des élus, partenaires et techniciens

Mardi 9 juin 2026
Visite sur site, découverte des enjeux en présence des acteurs concernés

8h15 : Pointe du Millier, Beuzec-Cap-Sizun
11h00 : Vallée du Goyen, Confort-Meilars
12h00 : Centre historique, Pont-Croix 12h45 : Déjeuner
14h00 : Ria du Goyen, Pont-Croix 15h : Estuaire du Goyen, Audierne
16h30 : Menez Drégan, Plouhinec 20h : Dîner.

Mercredi 10 juin 2026
Visite sur site, découverte des enjeux en présence des acteurs concernés

8h30 : Réserve du Cap Sizun, Goulien 10h50 : Saint-Tugen, Primelin
11h45 : Maison de site de la Pointe du Raz, Plogoff 12h30 : Déjeuner
14h00 : Espaces extérieurs de la Maison de site de la Pointe du Raz, Plogoff
14h15 : Pointe du Raz, Plogoff
16h00 : Baie des Trépassés, Plogoff et Cléden-Cap-Sizun
16h40 : Pointe du Van, Cléden-Cap-Sizun 17h40 : Cléden-Cap-Sizun 3.

Jeudi 11 juin 2026
Visite sur l'Île de Sein, découverte des enjeux en présence des acteurs concernés

8h15 : Gare maritime de Sainte-Evette, Audierne
10h15 : Abri du Marin, Île de Sein
11h10 : Ar Punus
12h30 : Phare de Goulenez 13h05 : Déjeuner 14h00 : L'écloserie
14h20 : Plas ar Skoul 14h35 : Saint-Corentin, Île de Sein
15h00 : Espaces naturels, Île de Sein.

Vendredi 12 juin 2026
9h00 : Mahalon - Echanges sur la mission d'inspection générale.

Parcours de la mission générale des 9,10 et 11 juin 2026

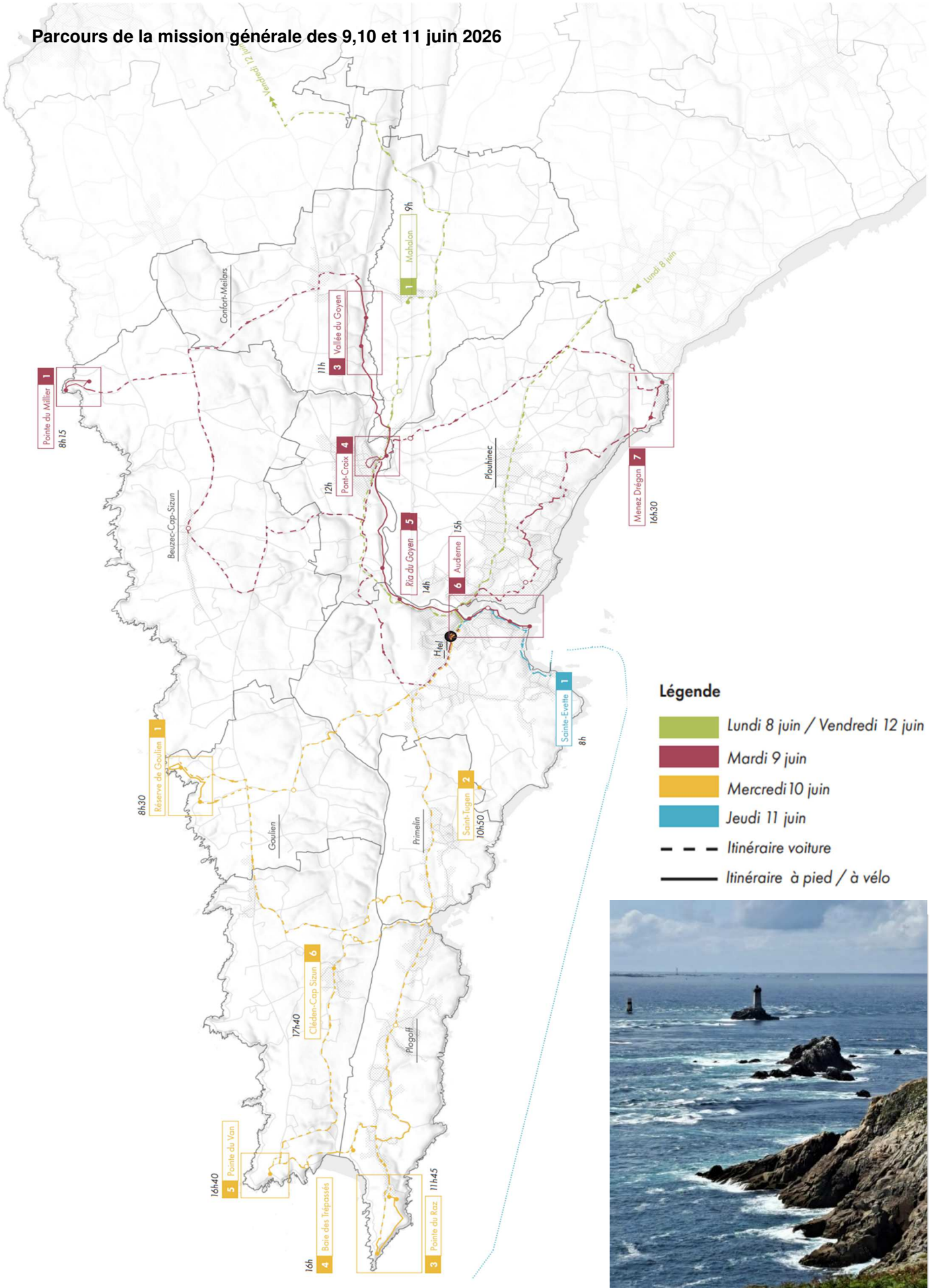

Pointe du Raz, photo SB, juin 2026

Annexe 6 – les organigrammes de gouvernance 2024 - 2025 et 2026 - 2033

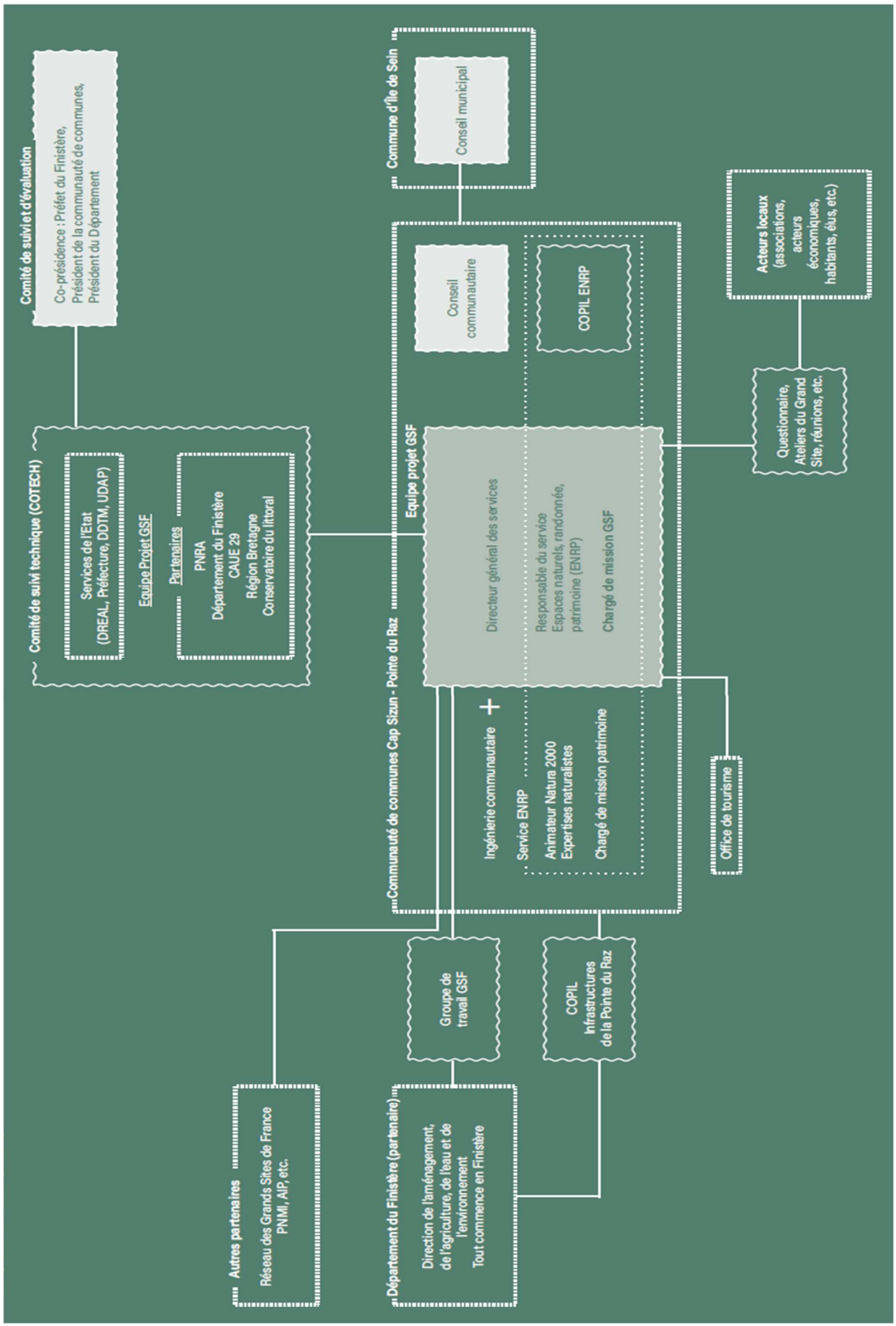

Comité de suivi et d'évaluation
Co-présidence : Préfet du Finistère, Président de la communauté de communes, Maire de l'île de Sein
Comité de gestion de l'île de sein
Conservatoire du littoral
PNRA
autres partenaires
Commune d'île de Sein
Conseil municipal
COPIL GSF
Conseil communautaire
Acteurs locaux (associations, acteurs économiques, habitants, élus, etc.)
Comité de suivi technique (COTECH)
Services de l'Etat (DREAL, Préfecture, DDTM, UDAP)
Equipe Projet GSF
Partenaires
PNRA
Département du Finistère
CAUE 29
Région Bretagne
Conservatoire du littoral
Equipe projet GSF
Communauté de communes Cap Sizun - - Pointe du Raz
Directeur général des services
Responsable du service Espaces naturels, randonnée, patrimoine (ENRP)
Chargé de mission GSF
Modalités de participation citoyenne
Ateliers du Grand Site, Comités thématiques, réunions, etc.
Questionnaires, enquêtes, etc.
Parlement du Grand Site
instances à construire
d'activement
Groupe de travail GSF (thématique)
Ingénierie communautaire +
Service ENRP
Animateur Natura 2000
Expertises naturalistes
Chargé de mission patrimoine
Office de tourisme
COPIL Infrastructures de la Pointe du Raz
Autres partenaires
Réseau des Grands Sites de France
PNMI, AIP, etc.
Département du Finistère (partenaire)
Direction de l'aménagement, de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement
Tout commence en Finistère